

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en latin.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE
DE
MONTREAL

A M. LOUIS-H. FRÉCHETTE

Poètes tous les deux, vieillissant loin de France,
— Le même mal nous fait souffrir
Aux jours où nous perdons tous les deux l'espérance
De la revoir et d'y mourir.

Dieu m'accordera-t-il cette faveur suprême
— Après tant d'exils, de combats,
De pleurs qui m'ont rendu l'œil morne et le teint blême—
Qu'on m'ensevelisse là-bas ?

Je l'ignore ; et j'attends d'une âme humble et soumise
Ce qu'il voudra faire de moi,
Car, même en des cités blasphémant notre Eglise,
Je n'ai jamais perdu la foi.

Et je sais que jamais sa bonté ne se lasse,
 Qu'il daigne parfois réunir
 Ce qu'il avait laissé par l'homme ou par l'espace
 Isoler, disjoindre, ou bannir.

Et quand je maudissais ici le sort barbare
 Qui m'exile en des lieux si froids,
 Malgré l'immensité qui de toi me sépare
 Soudain je distinguai ta voix.

Et j'en trouvais le timbre harmonieux et tendre,
 Et l'accent rempli de douceur ;
 Et je bénis le ciel, qui me faisait entendre
 Cet écho doux, cette voix sœur.

Car tous deux, sans encor nous connaître de vue,
 Ensemble nous chantons souvent
 Les ciels bleus, les cœurs purs, les lis, l'ombre touffue,
 Le bruit des ondes et du vent...

Ah ! de grâce, restons, restons toujours fidèles
 A ce culte de l'idéal ;
 Et, même agenouillés, frappons à grands coups d'ailes
 La laideur, le doute, le mal !

Certes la récompense est encor bien lointaine ;
 Mais elle viendra quelque jour
 Pour ceux qui, repoussant le joug vil de la haine,
 N'en subissent qu'un — fait d'amour.

Tu connais tel poète (et j'en connais tel autre)
 Qui croit gazouiller en plein vol,
 Et ne s'aperçoit pas que hurlant il se vautre
 Dans toutes les fanges du sol,

Eclairés, de là-haut, par ce hideux exemple,
 Loin de lui, rapides, fuyons
 Vers quelque saint foyer, vers quelque bois bien ample,
 Vers quelque étoile aux doux rayons!...

Et quand tout dormira — le ciel, l'onde et la terre,
 Le brin d'herbe et l'épi —
 Là nous entendrons sourdre et poindre avec mystère,
 Du sein de ce monde assoupi,

Une voix si confuse et si faible et si douce
 Que pour la percevoir, parfois,
 Il nous faudra coller notre oreille à la mousse
 Des plus vieux rocs, des plus grands bois...

Gardons-nous ! gardons-nous, ami, de méconnaître
 Cette imperceptible rumeur
 Se dégageant pour nous de la plaine, du hêtre,
 Du flot fendu par le rameur !

Distinguons-le partout — qu'il s'éloigne ou s'approche —
 Ce bruit sacré, fût-il plus sourd
 Que l'humble chaume où tombe un dernier son de cloche
 Et que l'herbe où la biche court.

Et souvent, tous les deux, de peur qu'il retentisse
 Sans qu'il arrive jusqu'à nous,
 D'une marche que rien jamais n'appesantisse,
 — Par des temps soit mauvais soit doux —

Allons, pour le quitter, sous l'azur ou l'orage,
 Dans les vallons, sur les sommets,
 Dans les prés, sous les flots, en plein champ, sous l'ombrage,
 Sans nous décourager jamais !

Quand nous nous croirons las, reprenons notre course
 Avec encor plus de vigueur,
 Et baigne — comme moi — ta lèvre en chaque source,
 Comme en chaque église, ton cœur !

Et — recherchant surtout les ondes les plus pures
 Et les arbres les plus ombreux
 Qui brisent nuit et jour leurs plus vastes ramures
 Aux ramiers les plus amoureux —

Au bruit de frais ruisseaux se frayant vingt issues
 Vers quelque lac pur et profond,
 Et paraissant dormir sur des pentes moussues
 Qu'elles franchissent d'un seul bond,

Avec toutes les voix, avec toutes les plaintes
 De la nature en plein été,
 Parvenant jusqu'à nous soit claires, soit éteintes
 Par l'angoisse ou la volupté,

De tout ce qui chuchote ou frémit ou roucoule,
 De tous les bruits faibles ou forts
 Des feuillages, des blés, du nid, et de la houle
 De fleuves coulant à pleins bords,

Tâchons de composer comme un bouquet sonore
 De sons mélodieux et doux,
 Qui vers le Paradis montant à chaque aurore
 Y rendent les anges jaloux !

Et parfois, l'œil posé sur quelque blanc calice
 Parfumant de rians vallons,
 Loin du monde, tous deux songeons avec délice
 — Lorsque nous nous le rappelons —

Qu'il est plein d'insensés paraissant se complaire
 À devenir vils et méchants,
 À pousser vers le ciel mille cris de colère
 Qu'ils osent appeler « leurs chants. »

Ces fous, laissons-les, nous qu'un saint devoir réclame,
 Piailler dans leur Tour de Babel,
 Et, déciles, ouvrons toute grande notre âme
 A ce mystérieux appel

Que nous font chaque jour les arbres qui frissonnent
 Aux rayons du soleil levant,
 Tout comme ces récifs qui chaque soir résonnent
 Sous les flots poussés par le vent...

Et pour glorifier le Maître de la terre
Et de l'océan et des cieux,
Efforçons-nous — au sein de l'ombre et du mystère —
De prier plus, de chanter mieux !

Mais soit que notre pas s'attarde, soit qu'il glisse
Plus rapide que les oiseaux,
Sur mer, ou près du chêne au tronc nouveau ou liège,
Dans les jones ou dans les roseaux,

Lorsque seigneusement je suis ou je recueille
L'écho soit proche, soit lointain,
Des bruyères, des flots, de l'aile, de la feuille,
Ou de l'angelus du matin,

Dans les plus vastes monts, sous le roc le plus sombre,
Dans le plus verdoyant hallier,
Sur le lac le plus pur, sous la plus épaisse ombre,
Gardons-nous, frère ! d'oublier

Que nous devons tout droit courir sus à l'impie,
Et puis le poursuivre ici-bas
D'un regard qui partout le surveille et l'épie
Ou d'un infatigable pas.

Rien qu'à nous voir sans peur l'assaillir côte à côte,
Prêts à l'égorger sans pitié,
L'infâme — en accourant cependant l'épée haute —
Sera vaincu plus qu'à moitié.

Car il n'aura point fait une seule prière
Au moment de fondre sur nous,
Tandis que tous les deux, humbles, dans la poussière
Nous nous serons mis à genoux...

Relevés d'un seul bond, élançons-nous ensemble
D'un même élan, d'un même effort,
Et — d'un bras qui jamais n'hésite ni ne tremble —
Engageons ce combat à mort !

REVUE DE MONTRÉAL

Vainement ses longs cris que l'écho répercute
 Ebranlent les bois et les airs ;
 Vainement serait-il secouru dans sa lutte
 Par le roi même des enfers.

Le ciel combat pour nous ; bannissons toute crainte,
 Nous sommes les soldats de Dieu,
 Qui change — dans les mains qu'arme une cause sainte —
 Nos lames en glaives de feu...

Et quoiqu'il soit agile autant que la gazelle,
 Et plus fort que le léopard,
 Tiens ! vois notre ennemi qui vacille et chancelle,
 En nous fixant d'un œil hagard.

Sa confiance en lui déjà touche à son terme,
 Il sent décroître sa vigueur,
 Et la nôtre redouble ; allons ! bien ; frappons ferme !
 Je vise au front ; toi, vise au cœur !

Son sang coule, hurrah ! et sa bouche d'écume
 Depuis un instant se remplit ;
 Nos coups pleuvent sur lui comme sur une enclume ;
 Et, pendant qu'il ploie et pâlit,

Comme un chêne coupé malgré sa rude écorce,
 Sous nos assauts multipliés
 Il tombe... tenons-le l'un et l'autre avec force,
 Sanglant, sanglotant à nos pieds.

Jusqu'à ce qu'épuisé, l'œil morne, le front blême,
 Pourtant il puisse, en succombant,
 Nous entendre tous deux, à son heure suprême,
 Dire à Dieu : grâce ! Il se repent !

L. MALLEFILLE,
 Saint-Pétersbourg (1).

(1) Cette pièce de vers nous a été adressée directement par l'auteur ; il veut bien aussi nous fournir quelques articles sur la littérature russe, ce dont nous lui sommes très reconnaissant.

LA QUESTION SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS

ET

La condition des ouvriers des manufactures

I

Les délégués des ouvriers parisiens à l'exposition de Philadelphie ont exprimé d'une façon naïve le désappointement qu'ils éprouvèrent en constatant que de l'autre côté de l'Océan, sous la république et en pleine démocratie, la condition réelle des travailleurs était à peu près la même que dans la vieille Europe. Ils ont entendu dès leur arrivée des plaintes ardentes contre l'organisation sociale, ils ont vu des souffrances réelles, et à leur retour ils ont écrit que « ce n'est pas là le pays de la liberté, encore moins celui de l'égalité et pas du tout celui de la fraternité... » Ce sont les délégués des mécaniciens qui parlent ainsi dans leur rapport. Les délégués des tailleurs ajoutent : « Loin d'être la terre promise du travailleur, la grande république américaine est devenue, à l'instar de l'Europe, une véritable géhenne sociale. L'antagonisme qui se révèle de jour en jour plus vivace et plus ardent entre le travail et le capital doit dissiper les dernières illusions de ceux qui se plaisent à faire des États-Unis le dernier refuge de la félicité humaine. »

Les délégués parisiens n'ont été en rapport qu'avec un petit nombre de socialistes de New-York et de Philadelphie : de là l'exagération de leurs appréciations. Elles n'en jettent pas moins un jour inattendu pour bien des esprits sur la façon dont la question sociale se pose aux États-Unis.

Un autre fait est bien plus significatif. Au mois d'août 1878, la

chambre des représentants s'est crue obligée de nommer une commission pour faire une enquête sur *les causes des souffrances des ouvriers!* Il en a été de cette enquête comme de celle ordonnée par l'Assemblée nationale en 1872. Beaucoup de déposants sont venus signaler des faits généralement connus et surtout exprimer leurs opinions. Les chefs du mouvement socialiste en ont profité pour donner à leurs programmes une publicité retentissante. Puis la commission s'est trouvée fort embarrassée pour conclure, car de pareilles questions ne sont pas susceptibles d'être résolues par des mesures législatives.

La démonstration faite par le congrès est un symptôme d'autant plus caractéristique, que les revendications des ouvriers américains contre l'organisation sociale se produisent au milieu d'une prospérité matérielle qui contraste avec la crise politique et économique subie en ce moment par l'Europe occidentale.

À dédaigner d'autres mérites, la république aux Etats-Unis a au moins celui d'être la forme légitime du gouvernement et d'être acceptée sans arrière-pensée par tous les partis. Les deux années déjà écoulées de la présidence de M. Hayes ont été pour l'Union une période d'apaisement, malgré la falsification électorale à laquelle il a dû sa nomination. Son inauguration pacifique à la Maison-Blanche, le 4 mars 1877, a été due à un de ces compromis heureusement fréquents dans l'histoire des Américains: les démocrates ont, en échange de l'acceptation du faux commis dans la Louisiane et la Floride, obtenu la cessation de l'oppression militaire que les républicains faisaient peser sur les anciens Etats confédérés; sans doute des points noirs se dessinent de nouveau à l'horizon: la troisième candidature présidentielle de Grant, que l'on essaye de poser à son retour d'Europe, marque un pas dans la voie du césarisme; mais, en attendant cette échéance, le pays a respiré, et le Sud en particulier a pu reconstituer ses gouvernements locaux, en rendant le pouvoir à la classe si remarquable de ses grands propriétaires, les planteurs.

En même temps la situation financière générale de l'Union s'est notablement améliorée. Après treize ans, le régime du cours forcé a fini le 1^{er} janvier 1879. La dette fédérale a été considérablement réduite à la fois par un rachat effectif des titres et par la conversion des bons 6 0/0 en bons 4 0/0. La plupart des titres de la dette nationale détenus par des étrangers, un milliard de dollars,

dit-on, sont revenus dans le pays (1). Trois magnifiques récoltes de blé et de coton en 1877, 1878 et 1879 coïncidant avec les médiocres récoltes de l'Angleterre et de la France et avec les demandes de toute sorte entraînées par la guerre d'Orient, ont fourni aux Américains l'occasion d'exportations largement rémunératrices. La situation de l'industrie manufacturière n'est pas aussi brillante; néanmoins, s'il faut attacher un grand intérêt à ce qu'un pays ne reçoive pas de marchandises de l'étranger, on doit constater que, sous l'influence du régime de douane hautement protectionniste inauguré en 1861, les manufactures de coton, de laine, de cuir, les usines métallurgiques ont pris un développement tel qu'aujourd'hui elles suffisent absolument à la consommation intérieure. L'industrie de la soie est même arrivée à réduire de moitié les importations anglaises et françaises. La production du vin a pris également des accroissements qu'on devait attendre d'un sol très favorable à la culture de la vigne, quoi qu'on en ait dit, et qui diminueront probablement dans l'avenir les débouchés offerts au commerce français.

Ce développement manufacturier n'a été obtenu, comme on le verra, qu'au prix de crises de surproduction fort douloureuses, et la dernière a été d'une longueur exceptionnelle: commencée en 1873, elle n'a fini qu'avec l'année 1877. Mais, par un résultat qui se produit toujours après les crises et que la science économique a déjà bien des fois vérifié, une période particulièrement favorable a succédé à la tourmente. 8678 faillites dans l'année 1878 (le chiffre le plus considérable qui se soit jamais produit) ont déblayé le marché de toute les maisons peu solides; la nécessité de liquider une surproduction colossale a éliminé du champ de la concurrence les manufactures établies dans des conditions d'infériorité; les prix de toutes choses sont tombés fort bas, con-

(1) En 1865 la dette liquidée s'élevait à 2 787 689 571 dollars portant un intérêt de 150 977 697 dollars. Au 30 juillet 1879, après l'émission du 4 0/0, le capital de la dette fédérale s'élevait seulement à 1 796 912 800 dollars (neuf milliards et demi de francs environ) portant un intérêt annuel de 83 722 542 dollars. Les cinq sixièmes de la dette étaient au commencement possédés par des étrangers. On n'évalue maintenant plus qu'à un sixième ce qu'ils détiennent encore. Il faut ici faire remarquer que le retour dans le pays, au bout d'un certain temps, des titres de la dette nationale, est un phénomène assez général, puisque l'Italie elle-même, malgré sa mauvaise situation financière, en a bénéficié. (Voy. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, t. II, p. 143-144.)

dition essentielle à la reprise des affaires; enfin l'argent abonde dans l'encaisse des banques, le taux de l'intérêt est descendu presque au niveau de ce qu'il est en Angleterre.

Ajoutez à tous ces éléments de prospérité l'absence des lourdes charges que la paix armée impose à l'Europe. On portera, nous dit-on, cette année de 24 000 à 27 000 hommes le chiffre de l'armée des Etats-Unis! Heureux pays qui ne connaît pas de plus grands accroissements d'effectifs!

Comment se fait-il donc que le travailleur, ou, pour mieux préciser, l'ouvrier des industries manufacturières, se plaigne autant de sa condition que l'ouvrier allemand ou anglais, que, comme lui, il accuse l'organisation sociale et demande son changement radical, qu'il fasse des grèves, que parfois il parcoure les rues des grandes cités en processions menaçantes, demandant du pain ou du travail; que l'on voie même dans un jour de malheur éclater cette terrible *guerre des chemins de fer* du mois d'août 1877, ainsi qu'on l'appelle aux Etats-Unis, qui peut se renouveler au premier moment sur plus d'un point de l'Union?

Le problème a assurément sa gravité; il révèle, dans une nation qui a appliqué le plus complètement les principes politiques et économiques modernes, les côtés faibles et les dangers de ces nouveaux modes d'existence sociale. Il y a donc quelque profit pour nous-mêmes, à rechercher l'origine de la question ouvrière dans le nouveau monde, à voir si véritablement l'ouvrier de l'industrie manufacturière a en Amérique une situation matérielle supérieure à celle qu'il trouve en Europe, enfin à étudier les remèdes opposés par les gens de bien aux revendications du *parti ouvrier*, *workingmen's party*, c'est-à-dire au socialisme.

II

L'existence d'une question ouvrière aux Etats-Unis est un fait tout contemporain; il remonte à dix, à quinze ans au plus.

Les Etats de la Nouvelle-Angleterre, qui sont aujourd'hui le foyer de la crise, ont pendant plus de deux siècles joui, dans le régime du travail, d'une paix qui reposait sur les meilleures traditions de la période coloniale.

Ces traditions étaient identiques à celles qui, en Europe, ont assuré durant tout l'ancien régime une harmonie entre les pa-

trons et les ouvriers, qui contrastait heureusement avec les luttes politiques et religieuses.

Dés études plus approfondies sur l'histoire américaine ont fait justice de la *légende* selon laquelle les établissements puritains de la Nouvelle-Angleterre auraient été fondés sur l'*égalité sociale*.

Les pèlerins de Plymouth, les compagnons de Miles Standish, n'étaient rien moins que des révolutionnaires. Leur idéal politique se bornait à remplacer dans le gouvernement de leurs établissements les agents du pouvoir royal, par des chefs de famille qui eussent la qualification religieuse de membres de la *Congrégation*, et à n'admettre dans la tenure des terres aucun droit *manorial*, aucune redevance féodale, à ce que toutes les terres fussent des *free-holdings*, comme dans l'antique donarchie saxonne. Voilà à quoi se bornaient leurs idées de rénovation sociale. D'ailleurs ils reproduisaient toutes les institutions vraiment nationales de la mère patrie, et c'est ainsi qu'ils établirent autour des premiers townes des *common-fields*, pâtures communales, qui ne furent partagées qu'assez tardivement.

M. Carlier, dans sa savante *Histoire du peuple américain*, a montré comment les anciens codes du Massachusetts, du Connecticut, du Rhode-Island faisaient, conformément à l'esprit du temps, une distinction constante pour l'application des lois pénales entre le gentleman et l'homme du commun. Il en était de même dans les universités ou collèges, où l'on retrouvait l'image des démarcations qui, en Angleterre, classent encore les étudiants d'Oxford selon la naissance.

La hiérarchie sociale était non moins respectée dans le régime du travail. Sans parler des noirs ou des Indiens réduits en esclavage, la plupart des ouvriers étaient des émigrants européens, qui comme les *coolies* indiens de nos jours, payaient le prix de leur passage au moyen d'un engagement de travail de plusieurs années. A leur débarquement, le capitaine les *vendait* aux propriétaires; et, pendant tout le temps de leur engagement, les *indented servants*, tel était leur nom, étaient soumis à un régime légal fort analogue à celui des esclaves, tempéré toutefois par les mœurs chrétiennes et le sentiment de la communauté de race (1). Les rapports des maîtres avec les ouvriers libres étaient

(1) Sur la dureté des lois de la Nouvelle-Angleterre, à l'égard des *indented servants*, voyez Seaman, *Commentaries on the constitutions and laws, peoples and history of the United States*. (Ann Arbor 1863), p. 209.

réglementés comme dans la mère patrie. De 1630 à 1635 la *general Court* du Massachusetts fixa d'autorité le taux des salaires des ouvriers des différents métiers, comme le faisait à cette époque le parlement anglais. Non seulement les maçons, les charpentiers, les scieurs de long, les couvreurs ne pouvaient exiger plus des deux shellings ou des seize deniers auxquels leur journée était fixée ; mais encore aucun maître ne pouvait leur donner un salaire plus élevé, sous peine d'une forte amende. C'était tout à fait le régime économique qui régnait en Angleterre depuis le fameux *Statute of labourer*, édicté au quatorzième siècle. Des institutions de ce genre ne pouvaient cependant pas être transportées en bloc dans un pays neuf, et il fallut bientôt laisser plus de liberté à la population, qui voulait se disperser librement sur les nouveaux territoires. Ainsi, par un acte de 1636, la *general Court* du Massachusetts se dessaisit du pouvoir de réglementer elle-même les salaires dans toute la colonie : elle le transféra aux propriétaires de chaque localité : « Les *freemen* de chaque town durent se réunir de temps à autre selon que l'occasion le requérait pour s'entendre entre eux sur les salaires de tous les ouvriers, travailleurs, domestiques ; et toute autre personne habitant le town, mais ne jouissant pas de la qualité de *freeman*, devait être astreinte à ne pas dépasser le taux des salaires que les *freemen* ou la majorité avaient arrêté entre eux ! C'est ainsi qu'en Angleterre, jusqu'en 1814, dans les localités qui n'avaient pas de corporations, les *Justices of the peace* fixaient de temps à autre le taux des salaires des ouvriers.

Il n'y a pas de trace, dans toute l'histoire des colonies, d'une seule plainte contre cette réglementation patriarcale des relations des maîtres et des ouvriers.

Après la guerre de l'indépendance, il y eut dans le Massachusetts quelques mouvements anarchiques ; ils étaient le fruit de troubles prolongés, d'une grande misère, et aussi des déclamations de quelques démagogues, comme Thomas Payne, que l'Amérique se hâta de repasser à la France. Mais ces soulèvements, promptement réprimés, ne laissèrent pas plus de traces que les mouvements analogues qui, sous le nom de jacqueries, se produisirent parfois dans l'ancien régime européen.

Avec le nouvel ordre de choses, les vieux procédés de réglementation des salaires avaient disparu, mais l'esprit ancien subsistait. Les industries du pays consistaient en petits ateliers ou

en fabrications domestiques. Les chaussures, les épingles, les clous, étaient fabriqués, dit un contemporain, au coin de la cheminée. Tous les hommes d'Etat de cette époque attachaient le plus haut prix à la conservation de ces *domestic manufactures*. Les artisans chefs de métiers jouissaient d'une grande considération et étaient souvent appelés à prendre part au gouvernement local. En 1821, il y avait beaucoup de *mechanics* dans la *Convention* qui révisa la constitution du Massachusetts. Aujourd'hui où il est question continuellement de *parti ouvrier*, de *question sociale*, les ouvriers sont en fait complètement exclus des assemblées publiques ; là où les anciennes mœurs leur faisaient une place honorable, la démocratie moderne leur a substitué des *politiciens*, des *lobbyists* surtout, c'est-à-dire les créatures des grandes compagnies financières (1).

L'apprentissage donnait lieu à un contrat rigoureusement sanctionné. Le patron logeait chez lui le jeune apprenti et avait sur sa personne un droit légal, semblable à celui du père sur ses enfants.

Les premières grandes manufactures de la Nouvelle-Angleterre ne datent guère que de 1830 (2), et, pendant un certain nombre d'années, la force des anciennes habitudes maintint des rapports étroits entre les patrons et les ouvriers. De cette époque datent les belles institutions protectrices que Lowell offrait aux jeunes ouvrières qui venaient y travailler l'hiver. Aujourd'hui, hélas ! l'austère régime des *boarding* préparés pour elles plaît moins à la nouvelle génération. Le trait le plus frappant des mœurs

(1) En 1878, la chambre des représentants du Congrès comptait 199 banquiers et administrateurs de sociétés par actions, 99 légistes, 14 marchands, 13 manufacturiers, 7 docteurs et 1 ouvrier. Le Sénat était également composé presque exclusivement de légistes, de banquiers et de propriétaires de mines.

(2) L'histoire des diverses industries aux Etats-Unis est pleine d'intérêt. On consultera avec fruit Edward Young, *Labour in Europe and America* (Washington 1876, pp. 754 et 791) ; dans le *Ninth annual report of the bureau of statistics of labour* du Massachusetts, le chapitre intitulé : *The growth of Massachusetts manufactures* ; l'ouvrage de M. W. G. Sumner, professeur à Yale, *History of protection in the U. S.* (New-York, 1877). Cet auteur indique très bien comment l'isolement des Etats-Unis, par suite des querelles du blocus continental, de l'embargo et de la guerre de 1811, amena un développement hâtif de certaines manufactures, qui, depuis lors, réclamèrent constamment l'appui de la protection pour soutenir leur existence précaire.

d'alors est la durée des engagements de travail. Ils étaient contractés pour l'année entière, et jusqu'en 1854 les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre payaient leurs ouvriers seulement à la fin de l'année, sauf à leur donner de temps à autre des à-compte (1).

A diverses reprises, notamment en 1828, en 1840, en 1850, quelques agitateurs européens cherchèrent à transporter dans le nouveau monde les revendications que Robert Owen, Saint-Simon, Fourier et leurs disciples posaient en Europe. A la première de ces dates les politiciens s'emparèrent de l'idée et essayèrent de former un *parti du travail*, mais l'idée était prématurée. Ces turbulents agitateurs durent avoir l'occasion de devenir propriétaires de quelque bonne ferme; ils cessèrent naturellement d'être socialistes, et le *parti ouvrier* parut définitivement enterré (2).

En 1860, à la veille de la guerre de la sécession, le pays jouissait d'un calme profond. L'administration *démocrate* avait graduellement abaissé les tarifs douaniers jusqu'à des droits simplement fiscaux, de 15 0/0 environ; la prospérité du pays reposait surtout sur les progrès continus de l'agriculture, et les travailleurs de toutes les industries y jouissaient d'un bien-être qui se traduisait par leurs vêtements et leurs habitudes confortables, au point qu'un touriste européen disait à son retour: *En Amérique, il n'y a pas d'ouvriers!*

Quatre années de guerre, avec la démoralisation et la perturbation économique qu'elles ont entraînées, ont complètement changé cette situation.

De colossales manufactures, servies par des engins mécaniques, durent pourvoir à la consommation des armées. Les hauts prix que permettait le régime du papier-monnaie favorisèrent ce premier essor de la grande industrie. Mais il fut surtout développé par l'établissement d'un régime de douanes hautement protectionniste.

L'opposition des intérêts économiques était pour beaucoup

(1) Ce fait, si important pour l'histoire du régime du travail, est signalé par M. Francis Walker, professeur d'économie politique à Yale, dans son livre *The Wages Question*, p. 136 (New-York, 1876, Henry Holt and Co).

(2) V. D' Brownson, *The convert or leaves from my own experience* (New-York, 1857).

dans la rivalité du Nord et du Sud. Tandis que le Sud, essentiellement agricole, avait besoin d'échanger librement son tabac, son coton, son sucre contre les produits européens, le Nord avait déjà un certain nombre d'industries manufacturières, pour lesquelles il voulait la protection. La guerre lui fournit l'occasion depuis longtemps désirée. Un relèvement des tarifs de douane était évidemment nécessaire au commencement pour compenser les droits intérieurs qui étaient établis sur toutes les fabrications nationales ; mais, après l'abolition de ces taxes, le parti républicain maintint et aggrava même encore le système protectionniste par le tarif de 1866, qui frappe 1500 articles ou leurs diverses spécifications de droits variant de 35 à 70 0/0 ; sauf quelques remaniements de détail, il est encore en vigueur aujourd'hui.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en présence de bénéfices pareils assurés par l'Etat, toutes les forces du pays se soient précipitées vers l'industrie manufacturière. En quelques années, manufactures de lainages, filatures et tissages de coton, hauts fourneaux s'élevèrent de toutes parts : assurément le pays avait en lui-même les éléments nécessaires pour la création de ces industries. Produisant le coton et la laine en abondance, il est naturel que ces produits soient filés et tissés sur place, sans aller en Angleterre pour en revenir à l'état d'étoffes. Il en est de même du fer et de l'acier, puisque les minerais et les charbons s'y trouvent rapprochés en couches d'une grande puissance. A la longue tout pays producteur de la matière première doit devenir un pays manufacturier. C'est là la loi économique ; elle commence à se manifester même dans l'Inde, où des filatures de coton s'élèvent rapidement, et il est certain que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, ne pourront pas conserver, malgré toute l'avance acquise, la prépondérance manufacturière qu'elles ont exercée pendant trois quarts de siècle.

Mais, au lieu de laisser se développer ce mouvement économique graduellement, les Américains, emportés par l'amour-propre national et dominés par des coalitions d'intérêts privés toutes-puissantes dans le Congrès, ont voulu hâter cette heure. Ils sont fiers de constater que le nombre de leurs broches à filer le coton s'est élevé de 6 763 557 en 1869, à plus de 10 000 000 en 1877 (1),

(1) *Labour in Europe and America*, by Edward Young, chief of the U. S. bureau of statistics, Washington, 1876 (p. 749), et *Annual review of cotton trade*. by Ellison, reproduit dans l'*Economiste français* du 18 mai 1878.

que celui de leurs usines sidérurgiques, de leurs manufactures de laine et même de soie, a suivi une progression analogue. La puissance de leur industrie est telle, qu'ils pourraient habiller le monde entier de calicot, et que leurs hauts fourneaux peuvent produire quatre à cinq fois au delà de la consommation nationale. Il est vrai qu'ils ne peuvent exporter cette surabondance de produits, créés dans des conditions coûteuses, et qu'il a fallu cette année l'abaissement rapide des prix (1), par suite de la liquidation de la crise, pour leur permettre une certaine exportation de produits manufacturés (2). Mais à quel prix ces belles statistiques industrielles ont-elles été achetées? au prix de toutes les perturbations qu'entraîne la substitution de la grande industrie aux petits ateliers, de tous les maux que la brusque introduction des machines apporte à l'ouvrier, de tous les inconvénients des grandes agglomérations urbaines.

Nulla part la substitution de la grande manufacture aux métiers n'a été plus rapide et plus complète. Toutes les fabrications

(1) Les prix auxquels sont tombés les fers et les aciers au commencement de l'année 1878 (16 à 19 dollars la tonne de fonte et 42 dollars la tonne de rails d'acier) sont des *prix de liquidation forcée*. On ne peut pas les présenter comme le prix normal de la production sidérurgique aux Etats-Unis, qui est beaucoup plus élevé. Voy. *the Economist* du 12 janvier 1878.

(2) Le chiffre énorme des exportations américaines, 722 811 815 dollars dans l'année fiscale 1877-78, est dû uniquement aux produits agricoles et naturels qui y figurent pour un chiffre de 592 906 401 dollars, soit près de 82 0/0, aux exportations de céréales, de farines et d'animaux vivants. Les produits manufacturés, parmi lesquels les Américains comptent l'huile de pétrole épurée et autres produits de ce genre, ne figurent que pour 18 0/0 dans leurs exportations. C'est exactement la même proportion qu'en 1861-62. La part *relative* de ces produits dans les exportations n'augmente pas et leur chiffre *absolu* ne s'accroît pas dans une proportion analogue à celle de l'accroissement de la population. C'est à peine si dans la dernière année fiscale les Etats-Unis ont exporté pour 11 437 000 dollars de cotonnades et pour 12 millions de métaux travaillés. M. David Wells, dans une série d'articles publiés dans la *North American review* de 1877, sous ce titre: *How shall the nation regain prosperity*, a montré comment la politique protectionniste avait fait perdre en grande partie aux Etats-Unis leurs débouchés naturels dans l'Amérique du Sud et l'Australie. Ils en ont conservé seulement dans le *Dominion du Canada*, grâce à leurs avantages géographiques vis-à-vis de ce pays. Mais les Canadiens vont précisément le leur fermer en adoptant, eux aussi, des droits protecteurs. La marine marchande des Etats-Unis est tombée à un degré presque complet d'anéantissement sous l'influence de ce régime. Les quatre cinquièmes des exportations se font sous pavillon étranger.

domestiques d'objets d'alimentation et de vêtement qui en Europe jouent encore un rôle si important dans le budget des familles, ont disparu. Les engins mécaniques ont détruit une foule de métiers à bras qui, lorsque la lutte n'est pas ainsi accélérée, peuvent se défendre sur bien des points. Le commerce des villes s'est concentré dans de grands établissements dont les magasins du *Louvre* et du *Bon-Marché* à Paris ont été une imitation. Une foule de petits chefs de métiers, de petits patrons, ont été réduits à la condition de salariés par une révolution qui n'a pas mis dix ans à se produire.

Un déplacement considérable de population s'en est suivi. En 1860, un écrivain américain, M. Carey, de Philadelphie, dans un ouvrage consacré à l'exposition dogmatique du système protectionniste, se plaignait de ce que le pays manquait de villes ! La création de grandes agglomérations urbaines lui paraissait le premier besoin de l'agriculture, et il l'attendait d'un développement artificiel des industries manufacturières. Ses vœux ont été surabondamment remplis.

New-York, avec ses annexes, a atteint 1 500 000 habitants, Philadelphie 815 000, Chicago 600 000, Saint-Louis 500 000, Baltimore 300 000, Boston 342 000, San-Francisco 250 000. Autour de ces colossales métropoles, les villes de 100 000 habitants sont très nombreuses, et il est, dans les Etats de l'Est, certains comtés qui contiennent des groupes manufacturiers aussi denses que les populations du Hainaut et du département du Nord. Depuis 1864 jusqu'à la grande crise de 1873, les immigrants, attirés par les salaires élevés que leur offraient les centres industriels, s'y sont agglomérés en grandes masses, au lieu d'aller s'établir dans les territoires de l'Ouest. Il a fallu la baisse des salaires causée par la surproduction et l'excès de l'offre des bras, pour réagir dans ces deux dernières années contre cette déplorable tendance. Les professions agricoles qui, en 1850, comptaient dans la population totale pour 66 0/0 ne comptaient plus en 1870 que pour 46 0/0 ; tandis que de 1860 à 1870 la population des Etats-Unis augmentait de 22 0/0 seulement, celle des villes s'accroissait de 78 0/0 ! Ce n'est donc pas l'accroissement naturel des familles, ce n'est pas seulement l'immigration qui peuple les villes, c'est l'affluence de ceux qui quittent la campagne pour les occupations manufacturières.

Le changement opéré ainsi dans l'ensemble de l'Union américaine est encore plus visible quand on le suit dans la Nou-

velle-Angleterre, qui est le principal foyer du développement manufacturier. Dans ses six États, sur une population totale de 3 682 485 habitants, on compte 556 000 ouvriers des manufactures. D'après le recensement spécial du Massachusetts en 1875, les 450 742 personnes exerçant une profession se répartissaient ainsi : agriculture et pêcheries 77 601, manufactures et arts mécaniques 316 459, journaliers 52 179, apprentis 4 503. Le nombre des agriculteurs va en diminuant : de 1865 à 1875, 142 townships ruraux ont perdu 106 361 habitants : le nombre des fermes, c'est-à-dire des exploitations, a passé de 47 014 à 44 549, c'est-à-dire a diminué de 2465, et la quantité des terres mises en culture s'est élevée seulement dans ces dix ans de 881 402 acres à 912 521, malgré le grand enchérissement des denrées agricoles. Le recensement de l'Etat de New-York en 1875 a donné des résultats absolument semblables.

Si dans toute cette région l'agriculture ne perd pas plus de terrain, c'est parce que de nombreux immigrants irlandais et allemands achètent les fermes que la population native vend pour se livrer à l'industrie. Mais cet abandon du sol de la Nouvelle-Angleterre par la race *yankee* est un fait plein de graves conséquences sociales (1).

C'est dans cette partie de l'Union, l'une des plus importantes, que se produisent aujourd'hui des difficultés semblables à celles dont souffrent nos populations manufacturières de l'Europe occidentale

(1) Le catholicisme doit ses grands progrès dans la Nouvelle-Angleterre à ce phénomène économique si curieux. Non seulement les immigrants catholiques affluent dans les villes, mais ils s'emparent aussi peu à peu de la propriété territoriale. Les petites fermes du pays, lit-on dans le *Catholic World* d'août 1877, ne donnent pas d'assez fort rendements pour satisfaire les goûts des hommes du pays : ils cherchent à les vendre pour aller dans les villes ou à l'Ouest, et presque toujours l'acquéreur est un Irlandais ou un Allemand, dont les désirs sont plus modestes. Tandis que la stérilité systématique fait rapidement disparaître les familles de la vieille souche puritaine, les catholiques croissent en nombre rapidement.

« Nos lecteurs protestants seront sans doute peu aises d'apprendre que les 25 0/0 de la population de cette région sont aujourd'hui catholiques et que les 70 0/0 des naissances de cette région se produisent dans des familles catholiques. La Nouvelle-Angleterre est la région de l'Union américaine qui sera la première bien distinctement catholique romaine. » Les délégués des ouvriers parisiens à l'exposition de Philadelphie ont signalé en termes que leur crudité nous empêche de reproduire, les épouvantables pratiques du malthusianisme parmi les classes ouvrières de cette partie des Etats-Unis, avec lesquelles la communauté de leurs opinions socialistes les a mis en rapport.

— *A continuer.*

Lettre de Notre Saint-Père le Pape

LÉON XIII

A L'ÈME ET RME SEIGNEUR ANTONIN

ÉVÊQUE DE PRÉNESTE

Cardinal de Luca

PRÉFET DE LA S. CONGRÉGATION DES ÉTUDES

A notre vénérable frère Antonin de Luca, cardinal de la sainte Eglise romaine, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des études.

LÉON XIII, PAPE,

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique.

La réflexion et l'expérience Nous ont fait comprendre depuis longtemps que l'odieuse guerre engagée en ce moment contre l'Eglise et contre la société humaine elle-même ne pouvait être plus promptement et plus efficacement apaisée, moyennant le secours de Dieu, que par une restauration des vrais principes de la science et de la conduite au moyen des études philosophiques; et c'est pourquoi il importe à l'intérêt général qu'une saine et solide philosophie refleurisse partout.

*Venerabili Fratri Nostro Antonino Episcopo Praenestino S. R. E. Cardinali
De Luca sacro Concilio studiis regundis praefecto Leo PP. XIII.*

Venerabilis Frater Noster salutem et apostolicam benedictionem.

Iam pridem considerando experiendoque intelleximus, teterrimum quod adversus Ecclesiam ipsamque humanam societatem modo geritur bellum, citius feliciusque, opitulante Deo, componi non posse, quam rectis sciendi agendique principiis per philosophicas disciplinas ubilibet restitutis: ideoque ad summam totius causae pertinere sanam solidamque ubique locorum reslorescere philosophiam. Litteras ideoque Encyclicas ad universos catholici orbis Antistites nuper dedimus, quibus pluribus ostendimus, huius generis utilitatem non esse alibi quaerendam, quam in philosophia christiana a praeis Ecclesiae Patribus procreata et educta, quae fidei catholicae non modo maxime convenit, sed etiam defensionis et luminis utilia adiumenta praebet. Eam ipsam, decursu aetatum, magnis secundam fructibus, a S. Thoma Aquinate, summo Scholasticorum Magistro, quasi hereditario iure acceptam commemoravimus; in eaque ordinanda illustranda et agenda

Dans ce but Nous avons adressé dernièrement à tous les évêques de l'univers des lettres encycliques, dans lesquelles Nous avons montré par de nombreux arguments qu'il ne fallait demander un pareil service qu'à la philosophie chrétienne engendrée et mise au jour par les premiers Pères de l'Eglise, laquelle, en même temps qu'elle convient éminemment à la foi catholique, fournit aussi d'utiles ressources pour la défense et l'illustration de cette foi. Nous avons rappelé que, dans la suite des âges, cette philosophie, si féconde en grands fruits, avait été recueillie, comme par droit d'héritage, par saint-Thomas d'Aquin, le Maître des scolastiques, et qu'il avait montré tant de force et de puissance à la coordonner, l'élucider et l'accroître, qu'il paraît avoir rempli abondamment la mesure de son surnom de Docteur Angélique. Mais nous avons principalement exhorté les évêques à joindre leurs efforts aux nôtres pour entreprendre de réveiller cette ancienne philosophie, déchuë de son rang et déjà presque tombée, et de la remettre à son antique place d'honneur en la rendant aux écoles catholiques.

Notre joie a été grande de savoir que Nos lettres avaient rencontré partout, avec l'assistance de Dieu, une entière déférence et un rare assentiment dans les esprits. C'est de quoi témoignent abondamment les nombreuses lettres que nous avons reçues des évêques d'Italie surtout, et de ceux de France, d'Espagne et d'Irlande, lettres particulières ou lettres collectives d'évêques de la même province ou du même pays, qui nous ont fait connaître les nobles sentiments de leur esprit. Le suffrage spontané et respec-

mentis illius vim virtutemque sic enituisse, ut cognominis sui mensuram angelicus Doctor cumulate implesse videatur. Maiorem autem in modum Episcopos hortati sumus ut, collatis Nobiscum viribus, excitare aggrediantur motam gradu et prope collapsam philosophiam illam veterem, scholisque catholicis redonatam, in sede honoris pristini collocare.

Nec mediocrem animi laetitiam ex eo percepimus, quod Litterae illae Nostrae, divina ope favente, prouum ubique obsequium et singularem animorum assensum nactae sunt. Cuius rei testimonium Nobis luculentum impertiunt plures Episcoporum ad Nos ex Italia praesertim, ex Gallia, Hispania, Hibernia, perlatae epistolae, sive singulares, sive plurium eiusdem provinciae, vel gentis communes, egregia animi sensa praeferentes. Nec doctorum hominum suffragium defuit, ultro et reverenter datum, cum insignes eruditorum Academiae eundem plane, ac Sacrorum Antistites, animum Nobis scripto declaraverint. — In his autem litteris placet maxime obsequium auctoritati Nostrae et huic Apostolicae Sedi praestitum; placent mens et iudicia ab auctoribus prolata. Una est enim omnium vox, una sententia.

tueux des hommes doctes ne Nous a pas manqué non plus, car les princes de l'érudition dans les académies Nous ont témoigné la même opinion sur notre écrit que les pontifes des choses saintes. Ce qui nous plaît surtout dans ces lettres, c'est le témoignage de soumission qui y est donné à notre autorité et à ce Siège apostolique ; le sentiment et les suffrages de leurs auteurs Nous sont également agréables. Il n'y a qu'une voix, qu'une seule opinion pour reconnaître que Nos lettres ont indiqué et signalé justement où est la racine des maux présents, et où par conséquent il faut chercher le remède. Tous sont d'avis que la raison humaine, si elle s'écarte de la divine autorité de la foi, est exposée aux flots du doute et aux dangers prochains de l'erreur ; mais qu'au contraire elle évitera facilement ces périls, si les hommes se réfugient dans la philosophie catholique.

C'est pourquoi, vénérable frère, Nous désirons instamment que la doctrine de saint Thomas, pleinement conforme à la vérité de la foi, revive au plus tôt et dans toutes les écoles catholiques, et en particulier dans cette capitale du nom catholique, laquelle, en tant que siège du souverain Pontife, doit l'emporter sur les autres villes par la gloire des meilleures doctrines. C'est à Rome aussi, centre de l'unité catholique, que les jeunes gens de toutes les contrées de la terre ont coutume d'accourir en grand nombre, pour puiser plus largement qu'ailleurs, auprès de l'auguste chaire du bienheureux Pierre, la pure et incorruptible sagesse. Si donc la source de cette philosophie chrétienne dont Nous avons parlé coule amplement ici, elle ne sera pas renfermée dans

notari et tuto designari Litteris illis Nostris, quo tandem loco sit praesentium malorum radix, et unde petenda remedia. Omnes consentiunt humanam rationem, si a divina fidei auctoritate discesserit, dubitationum fluctibus et praesentissimis errorum periculis esse propositam; haec autem pericula facile evasuram, si ad catholicam philosophiam homines perfergerint.

Quamobrem, venerabilis Frater Noster, illud Nobis est magnopere in optatis, ut S. Thomae doctrina, fidei veritati apprime conformis, cum in omnibus catholicis Athenaeis quamprimum reviviscat, tum maxime in hac urbe principe catholici nominis; quae ob eam causam, quod est sedes Pontificis Maximi, debet optimarum doctrinarum laude ceteris antecellere. — Huc accedit quod Romam, catholicae unitatis centrum, soleant adolescentes ex omni terrarum loco frequentes celebrare, nullibi, quam penes augustam B. Petri Cathedram, germanam incorruptamque sapientiam satius hausturi. Itaque si philosophiae christianae, quam diximus, largiter hinc copia defluerit, non unius urbis finibus conclusa tenebitur, sed ad omnes populos, velut abundantissimus amnis, manabit.

les limites de la Ville seule, mais elle s'épanchera, comme un fleuve abondant, chez tous les peuples.

Ainsi, Nous avons eu soin d'abord qu'au séminaire Romain, au lycée Grégorien, au collège Urbanien et dans les autres encore soumis à Notre autorité, les sciences philosophiques soient simplement, clairement et largement enseignées et cultivées selon l'esprit et les principes du Docteur Angélique. Et Nous voulons surtout que les professeurs donnent tous leurs soins et tous leurs efforts à distribuer avec attrait et fruit, dans des explications et des commentaires, les richesses de doctrine qu'ils auront recueillies eux-mêmes dans les volumes de saint Thomas.

En outre, pour que ces études soient plus en vigueur et fleurissent davantage, il faut faire en sorte que les amateurs de philosophie scolastique travaillent de tout leur pouvoir en sa faveur, surtout qu'ils se forment en sociétés, qu'ils tiennent des réunions dans lesquelles ils mettront chacun en commun les fruits de leurs études et les feront concourir à l'utilité générale.

Ces sentiments et cette pensée, Nous avons voulu vous les communiquer, vénérable frère, à vous qui, dans la Sacrée Congrégation, présidez à la direction des études, Nous fondant sur l'espoir certain que, dans cette affaire, votre habileté et votre prudence ne Nous manqueront pas. En effet, vous n'ignorez pas que les réunions d'hommes savants, ou académies, ont été comme de très nobles gymnases où les hommes qui se distinguaient par la doctrine et la vivacité de leur esprit, en même temps qu'ils s'exerçaient eux-mêmes utilement à écrire et à discuter entre eux sur

Sic igitur primo loco curavimus, ut in Seminario Romano, in Lyceo Gregoriano, in Urbaniano aliisque Collegiis, Nostrae adhuc auctoritati obnoxiiis, disciplinae secundum mentem et principia Doctoris angelici, enucleat & dilucide copiose tradantur atque excolantur. Et maxime in hoc omnem vigilare curam et contentionem doctorum volumus, ut quas ipsi doctrinae opes ex voluminibus sancti Thomae diligenter collegerint, easdem explicando dilatando, suaviter et fructuose auditoribus impertiant.

Sed praeterea quo magis haec studia vigeant et floreat, curandum est; ut amatores philosophiae Scholasticae in eius gratiam sedulo, quoad possunt, enitentur; maxime autem in societates coeant, coetusque identidem habeant, in quibus studiorum suorum fructus singuli in medium adducant, et in communem afferant utilitatem.

Haec autem iudicia mentemque Nostram Tecum communicare volumus, venerabilis Frater Noster, qui sacro Concilio praees studiis disciplinarum regundis, certa spe freti, nec industriam, nec prudentiam Tuam hac in re Nobis defuturam. — Te profecto non latet doctorum hominum coetus, sine

les plus grandes choses, enseignaient les adolescents, au plus grand profit des sciences.

C'est grâce à cette excellente coutume et à cet usage d'unir les forces et de concentrer les lumières de l'intelligence, qu'on a vu s'élever d'illustres collèges de docteurs, appliqués les uns à plusieurs enseignements à la fois, les autres à un seul. Aussi la renommée et la gloire sont demeurées vivantes de ceux qui, favorisés par un grand nombre de Pontifes romains, fleurirent partout, comme en notre Italie, à Bologne, à Padoue, à Salerne, et d'autres ailleurs. Or, puisque si grand fut la réputation et l'utilité de ces réunions volontaires d'hommes se rassemblant pour cultiver et perfectionner les études ; puisque aujourd'hui même il reste tant de témoignages de cette utilité et de cette gloire, il est certain que nous devons user de ce même secours, afin que Nous puissions exécuter plus pleinement notre dessein.

C'est pourquoi nous avons décidé de fonder à Rome une réunion académique qui, sous le nom et le patronage de saint Thomas d'Aquin, appliquera ses études et son zèle à expliquer et à interpréter ses œuvres ; qui exposera ses doctrines et les comparera avec les doctrines des autres philosophes, soit anciens, soit récents ; qui démontrera la force et les motifs de ses sentences ; qui s'efforcera de propager cette salutaire doctrine, et d'appliquer à la réfutation des erreurs qui se multiplient les éclaircissements des découvertes récentes.

C'est pourquoi, vénérable frère, à vous dont Nous connaissons

Academias, nobilissimas veluti palaestras fuisse, in quibus viri ingenio peracri et doctrina praestantes cum se ipsi utiliter exercerent de maximis rebus scribentes ac disputantes, tum adolescentes erudirent, magno eum scientiarum incremento. Ex hoc optimo more institutoque iungendi vires et intelligentiae lumina conferendi, extiterunt illustria Doctorum collegia alia pluribus simul disciplinis addicta, alia singularibus. Vivax fama et gloria eorum permansit, quae Romanis Pontificibus non uno nomine faventibus, ubique floruerunt, ut in hac Italia nostra, Bononiae, Patavii, Salerni et alibi alia. — Cum igitur tanta fuerit laus et utilitas in voluntariis hisce hominum coetibus ad excolendas perpoliendasque disciplinas coeuntium, cumque eius utilitatis et laudis plurimum adhuc supersit, certum Nobis est eodem uti praesidio, quo consilia Nostra plenius perficiamus. — Scilicet auctores sumus, ut coetus academicus in urbe Roma instituat, qui S. Thomae Aquinatis nomine et patronatu insignis, eo studia industriadque convertat, ut eius opera explanet, illustret, placita exponat, et cum aliorum philosophorum sive veterum sive recentium placitis conferat ; vim sententiarum earumque rationes demonstrat ; saluta-

l'éclat du savoir, ainsi que la promptitude d'esprit et le goût de toutes les choses qui intéressent l'homme, Nous donnons la charge d'exécuter notre dessein. Cependant, considérez la chose plus à fond, et lorsque vous aurez un moyen qui répondra opportunément à nos desseins, vous le consignerez dans une lettre, qui Nous sera soumise afin que Nous l'approuvions et lui donnions le sceau de notre autorité.

Enfin, pour répandre plus au loin et disséminer la sagesse du Docteur Angélique, Nous décidons que toutes ses œuvres seront de nouveau éditées intégralement, à l'exemple de ce que fit saint Pie V, notre prédécesseur, illustre par la gloire de ses actes publics et la sainteté de sa vie, et qui obtint tant de succès en cette entreprise que les exemplaires des œuvres de saint Thomas, publiés par son ordre, sont du plus grand prix pour les hommes savants et sont recherchés avec beaucoup de soin. Mais, plus cette édition est rare, plus il est désirable d'en entreprendre une autre qui, par la noblesse et la dignité, puisse être comparée à l'édition Pievienne. Car les autres, tant anciennes que modernes, ne paraissent pas avoir rencontré la perfection, soit parce qu'elles ne renferment pas tous les écrits de saint Thomas, soit parce qu'elles sont dépourvues des commentaires de ses meilleurs interprètes et commentateurs, soit parce qu'elles ont été préparées avec trop peu de soin.

Or, il y a un espoir certain qu'on répondrait à cette nécessité par une édition nouvelle qui renferme absolument tous les écrits du saint Docteur, et qui, imprimée avec des caractères aussi

rem doctrinam propagare, et ad grassantium errorum refutationem recensque inventorum illustrationem adhibere contendat. — Idcirco tibi, venerabilis Frater Noster, cuius perspecta habemus ornamenta doctrinae, celeritatem ingenii, studiumque rerum omnium quae ad humanitatem pertinent, id negotii damus, ut propositum Nostrum exequaris. Interim rem alius consideres; cumque rationem excogitaveris quae consiliis Nostris opportune respondeat, litteris expressam Nobis inspiciendam subicies, ut probemus et auctoritate Nostra muniamus.

Demum quo latius spargatur ac disseminetur Angelici Doctoris sapientia, constituimus omnia eius opera de integro in lucem edere, exemplo S. Pii V Decessoris Nostri, rerum gestarum gloria et vitae sanctitate praeclari; cui quidem in ea re tam felix contigit exitus, ut Thomae exemplaria, iussi illius divulgata, permagni sint apud viros doctos, summoque studio requirantur. Verum quanto plus editio illa est rara, tanto magis alia desiderari coepit, quae nobilitate ac praestantia cum Piana comparari possit. Ceterae enim cum veteres tum recentiores, partim quod non omnia S. Thomae scripta exhi-

beaux que possible, serait corrigée avec soin, en s'aidant des manuscrits qui ont été mis au jour et en usage de notre temps. Nous aurons soin de faire éditer en même temps les œuvres de ses plus illustres interprètes, comme Thomas de Vio, le cardinal Cajetan et Ferrari, œuvres par lesquelles, comme par autant de ruisseaux abondants, découle la doctrine d'un si grand homme.

La grandeur et la difficulté de l'entreprise se présentent, il est vrai, à notre esprit ; mais elles ne Nous détournent pas de l'entreprendre bientôt avec une grande activité. Car Nous avons confiance qu'en une affaire si grave, qui importe tant au bien commun de l'Eglise, Nous serons assisté du secours divin, du concours zélé des évêques, ainsi que de votre prudence et de votre habileté, que Nous considérons et connaissons depuis longtemps.

Cependant, vénérable frère, comme témoignage de notre grande affection, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 octobre de l'année 1879, la seconde de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

beant, partim quod optimorum eius interpretum atque explanatorum careant commentariis, partim quod minus diligenter adornatae sint non omne tulisse punctum videntur. Certa autem spes est, huiusmodi necessitati consultum iri per novam editionem quae cuncta omnino sancti Doctoris scripta complectatur, optimis, quoad fieri poterit, formis litterarum expressa, accurateque emendata; iis etiam adhibitis codicum manu scriptorum subsidiis, quae aetate haec nostra in lucem et usum prolata sunt. Coniunctim vero edendas curabimus clarissimorum eius interpretum, ut Thomae de Vio, Cardinalis Cajetani et Ferrariensis, lucubrationes, per quas, tamquam per uberes rivulos, tanti viri doctrina decurrit. — Observantur quidem animo rei gerendae cum magnitudo, tum difficultas, nec tamen deterrent quominus ad eam magna cum alacritate quamprimum aggrediamur. Consilimus enim in re tam gravi, quae ad commune Ecclesiae bonum magnopere pertinet, adfore Nobis divinam opem et concursus Episcoporum studium, et prudentiam atque industriam Tuam, spectatam iam et diu cognitam.

Interim praecepuae dilectionis testem, Apostolicam benedictionem Tibi, venerabilis Frater Noster, ex intimo cordis affectu impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum, die 15 octobris, an. 1879. Pontificatus Nostri anno secundo.

LEO PP. XIII.

UNE RENCONTRE FORTUITE

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

V

M. ARBUTON SE MONTRE AGRÉABLE.

Le premier soin du colonel Ellison avait été de mander un médecin pour savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'entorse qui avait fait boiter ses projets. Le cas n'était pas grave, mais madame Ellison avait par ses imprudences de la veille aggravé son mal, et — pour au moins une semaine, et peut-être deux ou trois — elle était condamnée à ce repos absolu que les médecins prescrivent avec tant d'indifférence pour les intérêts et les devoirs de leurs clients.

Le colonel avait encore trop du soldat pour se révolter contre les ordres du docteur, mais il était aussi d'un tempérament trop actif pour s'y soumettre lui-même passivement. En conséquence il ne se proposa rien moins que la conquête de Québec, — au point de vue historique s'entend, — et dès avant son dîner, il commença ses préparatifs de campagne. Il sortit donc et fit une descente chez tous les libraires qu'il put découvrir dans chaque recoin de la Haute et de la Basse-Ville, et revint à la maison avec toute une cargaison de Guides de Québec et d'opuscules sur les épisodes de l'histoire locale, comme en produit beaucoup le goût littéraire des capitalistes éloignés des grands centres.

Le colonel — qui s'était livré activement aux affaires en quittant l'armée après la guerre — avait toujours quelque journal sur lui, mais il ne lisait pas un grand nombre de livres. De tous les

volumes qui composaient la bibliothèque du docteur, il n'avait jamais, dans sa jeunesse, ouvert volontiers que le théâtre de Shakespeare, et Don Quichotte, dont il savait de longs passages par cœur. Il avait abordé par-ci par-là certains autres ouvrages, mais pour la plupart des auteurs favoris de Kitty, il professait une aussi sincère indifférence que pour les architectes des constructions préhistoriques dont nous avons parlé plus haut. Il avait lu un livre de voyages, *Innocents Abroad*, œuvre tellement supérieure, suivant lui, qu'il ne croyait pas avoir besoin de lire autre chose sur les différents pays qui s'y trouvent décrits.

Lorsqu'il rentra avec sa bizarre collection de brochures, Kitty et Fanny surent de suite à quoi elles pouvaient s'attendre ; car le colonel était aussi bien disposé à profiter des recherches littéraires toutes faites, qu'il l'était peu à recourir lui-même aux sources originelles. Il s'était de cette manière enrichi d'une foule de connaissances utiles ; sans compter qu'il était très fort pour découper des extraits de journaux contenant des faits instructifs qu'il conservait fidèlement dans sa mémoire. Il avait déjà une certaine connaissance de l'histoire de la localité, et ses récentes conversations avec le Dr Ellison, avaient encore rafraîchi et raffermi ses souvenirs. En outre, dans le cours du présent voyage, il s'était muni, grâce aux lectures que sa femme et sa cousine avaient faites dans les Guides des voyageurs, d'un stock de noms et de dates qu'il désirait, avec leur aide, rattacher aux véritables localités.

— Lectures légères pour les heures de loisir, Fanny, dit Kitty en jetant un coup d'œil oblique sur le bagage littéraire du colonel, au moment où elle s'asseyait auprès de sa cousine après dîner.

— Oui ; et surtout commencez par le commencement, Mesdames. Commencez par Jacques Cartier, ancien navigateur de Dieppe, en l'année 1535. Point de favoritisme dans ces recherches ; n'entendez point Champlain ni Montcalm prématurément ; ne vous égarez pas dans des conquêtes subséquentes ou des détails secondaires. Tenez-vous-en à la découverte, et aux noms de Jacques Cartier et de Donacona. Allons, faites quelque chose pour gagner honnêtement votre vie.

— Qu'est-ce que c'est que Donacona ? demanda madame Ellison d'un ton indifférent.

— Voilà justement ce que ces charmants petits livres vont vous apprendre. Kitty, lisez à votre cousine malade quelque

chose sur Donacona; — on dirait un nom irlandais, ajouta le colonel en se laissant aller dans un fauteuil.

Kitty prit un petit abrégé de l'histoire de Québec, et en l'ouvrant, tomba dans cette absorption d'esprit qui la saisissait chaque fois qu'elle mettait la main sur un livre, et elle se prit à lire quelques pages à voix basse.

— Mais, ma parole ! dit le colonel, j'aimerais autant lire l'histoire de Donacona moi-même, pour le bénéfice qui m'en revient !

— Oh ! Dick, j'oubliais. Je ne faisais que jeter un coup d'œil. Maintenant je commence.

— Non, pas de suite, s'écria madame Ellison en se dressant sur son coude. Où est M. Arbuton ?

— Qu'a-t-il à faire avec Donacona, ma chère ?

— Tout. Vous savez qu'il est resté à cause de nous, et je ne sache rien de si impoli, de si peu hospitalier, que de vouloir lire sans lui. Appelez-le, Richard ; faites.

— Oh ! non, supplia Kitty ; il n'y tient pas. Ne l'appellez point, Dick.

— Mais, Kitty, vous me surprenez. Quand vous lisez si magnifiquement ! Vous n'avez pas raison d'être timide, je crois.

— Je ne suis pas timide, mais en même temps je ne veux pas lire pour lui.

— Eh bien, appelez-le toujours. Il est dans sa chambre.

— Si vous faites cela, dit Kitty, avec un air de dignité un peu exagérée, je m'en vais.

— Très bien, Kitty, comme il vous plaira. Seulement je veux que Richard soit témoin que je ne serai pas à blâmer si M. Arbuton nous trouve indifférents et peu courtois.

— Oh ! s'il ne dit pas ce qu'il pense, la différence ne sera pas grande.

— Ne vous semble-t-il pas que c'est faire beaucoup de bruit pour quelqu'un, un simple passant, une connaissance d'un jour ? dit le colonel. Allez donc avec Donacona, allez !

Au même instant quelqu'un frappa à la porte. Kitty, toute nerveuse, bondit sur ses pieds et s'enfuit hors de l'appartement. Mais ce n'était que la petite bonne française qui avait quelque affaire et qui ne resta qu'un instant.

— Eh bien, que pensez-vous de ceci maintenant ? demanda madame Ellison.

— Ma foi, je pense que vous savez joliment le français pour quelqu'un qui ne l'a étudié qu'à l'école. Croyez-vous qu'elle vous ait comprise ?

— Il s'agit bien de cela ! Vous savez que je veux parler de Kitty et de son étrange conduite. Richard, si vous me regardez d'un air aussi stupide, je finirai certainement dans un asile d'aliénés. Ne pouvez-vous voir ce qui vous crève les yeux ?

— Oui, Fanny, répondit le colonel, pourvu qu'il y ait quelque chose. Mais je vous en donne ma parole, je ne sais pas plus que les millions d'enfants à naître, sur quelle piste vous marchez.

Le colonel prit le livre que Kitty avait laissé tomber, et se retira dans sa chambre pour essayer de lire l'histoire de Donacona pour lui-même, pendant que sa femme, toute confuse, s'empara d'une brochure française qu'il avait achetée avec le reste

— Après tout, pensa-t-elle, les hommes sont des hommes.

Et elle trouva que cette réflexion n'était pas tout à fait dénuée de consolation.

Quelques minutes après, on entendait un murmure de voix, en dehors, dans une fenêtre du garde-manger, donnant sur le jardin du convent, où M. Arbuton, en descendant de sa mansarde, avait trouvé Kitty debout, sa gracieuse silhouette se découpant sur la toiture reverbéresçante du monastère, et sur la verdure de quelques plantes domestiques, hauts géraniums, lierre s'arrondissant en voûte, et roses délicates.

Elle s'était arrêtée là en passant de l'appartement de Fanny au sien, et regardait le jardin où deux religieuses allaient et venaient silencieusement dans les allées, laissant voir, tantôt leur dos où de lourds voiles de deuil pendaient sur leurs robes noires, et tantôt leurs figures calmes et rigides comme des masques, dans leur encadrement de toile blanche et empesée. Parfois elles s'approchaient si près qu'on pouvait distinguer leurs traits, et Kitty croyait y voir une expression qu'elle pourrait reconnaître plus tard. Comme elle s'oubliait elle-même, en prêtant dans son imagination un caractère particulier à chacune d'elles, M. Arbuton lui adressa la parole en se plaçant à ses côtés :

— C'est véritablement une bonne fortune pour nous, miss Ellison, dit-il, d'avoir cette petite scène d'opéra sous nos fenêtres.

Et il se mit à sourire en entendant Kitty lui répondre :

— Oui ? est-ce vraiment comme un opéra ? Je n'en ai jamais vu ; mais ce doit être bien beau.

Ils regardèrent un moment en silence, pendant que les deux nonnes, se glissant comme des ombres, s'en allaient en laissant le jardin vide.

Alors M. Arbuton dit quelque chose à Kitty qui répondit simplement :

— Je vais voir si ma cousine n'a pas besoin de moi.

Un instant après, elle se tenait un peu rougissante auprès du canapé de madame Ellison.

— Fanny, M. Arbuton m'a priée d'aller visiter la cathédrale avec lui ; y a-t-il quelque inconvénient à cela ?

Madame Ellison sentit son cœur monter triomphant à ses lèvres :

— Allons donc, chère scrupuleuse, innocente petite folle ! s'écria-t-elle en pressant Kitty dans ses bras, et en la couvrant de baisers jusqu'à faire rougir de nouveau la jeune fille. Mais non, il n'y a point d'inconvénient. Allez ! vous ne pouvez pas rester enfermée ici. Je ne pourrai pas sortir avec vous ; et si j'en juge par le bruit qui nous arrive de la chambre du colonel, et qu'il appelle sa respiration, vous ne pouvez pas compter sur lui dans le moment. Mais l'idée de vous inquiéter des convenances !...

En effet c'était la première fois que Kitty songeait à cela, et cette pensée lui faisait éprouver une espèce de contrainte pendant le trajet qu'elle fit gravement jusqu'à la cathédrale, à côté de M. Arbuton.

— Vous allez être le cicerone, dit celui-ci, car c'est ma première journée à Québec, vous savez, et vous êtes relativement une ancienne résidente.

— Je montrerai le chemin, répondit-elle, pourvu que vous interprétiez les objets. Je pense qu'ils me sont plus étrangers qu'à vous, malgré ma longue résidence. Parfois je crains de m'imaginer seulement, comme dit madame March, que j'admire ces choses, car n'ayant pas visité l'ancien continent, je manque de point de comparaison. Je sais que cela me paraît bien beau, cependant, et que c'est là ce que je m'attendrais de voir en Europe.

— Alors vous n'avez pas une haute opinion de l'Europe, sur plusieurs points ; bien qu'il faille avouer que ceci soit un très joli pastiche de l'ancien monde.

En quelques pas ils avaient atteint la place du marché où quelques vieilles paysannes, penchées sur leurs paniers remplis de

fruits et de légumes depuis longtemps hors de saison aux Etats-Unis, essayaient de prolonger leur petit négoce attardé, avec les ménagères et les servantes qui marchandait leurs produits. Une sentinelle se promenait machinalement devant le portique élevé des casernes des jésuites, sur le cintre duquel on pouvait lire encore les lettres IHS sculptées depuis longtemps dans la clef de voûte. Le vieil édifice lui-même avec sa façade en stuc jaune et ses fenêtres grillées, avait toute l'apparence d'un monastère de France ou d'Italie transformé en casernes.

Une rangée de bizarres maisons en pierre, auberges et boutiques, formait la partie haute de la place, tandis que les constructions modernes de la rue de la Fabrique, du côté inférieur, représentaient bien ces manifestations du progrès, qui — dans les villes latines — font encore ressortir les antiquités et les ruines qui les environnent. Quant à la cathédrale qui faisait face au couvent de l'autre côté de la place, c'était un échantillon de la Renaissance, et c'est à peine si l'on aurait pu en trouver de plus lourd même à Rome.

Un soldat ou deux en habits rouges, traversaient la place. Trois ou quatre élégants petits gendarmes français en uniformes bleus et en casquettes de toile blanche ; quelques vieux citoyens ou paysans, yeux bleus et figure basanée, assis aux seuils de la rangée de vieilles maisons, regardaient d'un air distrait, à travers la fumée de leurs pipes, le léger mouvement et la brillante animation des beaux magasins de la rue de la Fabrique. Un air de repos serein, que ne troublait même pas de temps à autre une altercation entre les cochers de la longue file de calèches et de fiacres échelonnés en face de la cathédrale, régnait sur la place. Lorsqu'un Américain s'y aventurait, tous ces cochers se précipitaient autour de lui et on le perdait de vue parmi leurs gesticulations. Ils n'essayaient pas cependant de se faire concurrence dans les prix, et tous étaient de joyeuse humeur. Aussitôt que l'homme avait fait son choix, la multitude des désappointés retournaient chacun à sa place, sur le bord du trottoir, et le favori du sort se mettait en route poursuivi par d'indescriptibles plaisanteries, tandis que les chevaux continuaient à mâcher le contenu des sacs de cuir suspendus à leur tête, levant ceux-ci en l'air pour secouer les grains de maïs récalcitrants.

— C'est vraiment comme en Europe ; vos amis avaient raison, dit M. Arbuton, comme ils se faufilaient tous deux dans la cathé-

drale pour échapper à ces amicales sollicitations. C'est tout à fait une atmosphère étrangère, et vous avez là une idée des impressions du voyageur.

Un prêtre disait la messe à l'un des autels latéraux, assisté par deux répondants sans surplus. En dehors de la balustrade une femme de la halle, un panier de cerises à grappes au bras, était agenouillée avec quelques autres pauvres gens. Au même instant un couple anglais faisait son entrée dans l'église, le jeune homme avec une brillante écharpe des Indes autour de son chapeau, et la jeune femme mise avec beaucoup d'élégance. Ils firent aussi leur genuflexion avec les autres, puis s'en allèrent s'asseoir, et se mirent à prier la tête dans leurs mains.

— Ceci est bien européen aussi, murmura M. Arbuton. C'est tout à fait le nord de l'Italie; et même le sud, à vrai dire.

— Vraiment? répondit Kitty joyeusement; je me l'imaginais.

Et elle ajouta avec ce ton confiant qui lui était personnel :

— Tout cela m'est très familier; mais il me semble que dans ce voyage, je vois une foule de choses que je ne connaissais certainement que par mes lectures.

Et M. Arbuton se mit à passer les tableaux en revue.

En fait d'art, Kitty était aussi ignorante que n'importe quelle jeune fille de Rome ou de Florence, qui passe sa vie au milieu des chefs-d'œuvre. Pour elle c'étaient de merveilleux tableaux, et elle était toute surprise des appréciations de M. Arbuton, qui n'avait pas assez d'imagination ou qui était trop consciencieux pour leur attribuer un mérite résultant seulement des souvenirs qu'ils évoquaient. Il traitait les médiocres tableaux d'autels de la cathédrale de Québec avec cette froide indifférence qu'il aurait accordée à des peintures de second ordre dans une galerie européenne; révoquait en doute l'authenticité du Van Dyck, et n'aimait guère la *Conception* « dans le style de LeBrun, » au-dessus du maître-autel, bien que cette peinture eût l'intérêt historique d'avoir échappé au bombardement de 1759 qui détruisit l'église.

Kitty choisit naïvement le plus mauvais tableau de l'église pour son favori, et fut d'abord piquée, puis effrayée de la froide désapprobation manifestée par son compagnon. Celui-ci lui fit sentir que cette peinture était très mauvaise, et qu'elle-même partageait cette infériorité, et cela sans pourtant lui avoir rien dit en ce sens.

En compagnie d'un connaisseur, elle comprit ce que son incompetence avait d'humiliant pour elle, et ce fut avec un nouveau chagrin qu'elle constata combien un habitant de Boston, ayant beaucoup vu l'Europe, devait se trouver dépaysé avec une Américaine naïve n'ayant jamais voyagé. Pourtant elle se rappela que les March avaient vu l'Europe eux aussi, et qu'ils étaient de Boston ; et cependant ils n'allaient pas foulant tout le reste à leurs pieds. Ils paraissaient au contraire s'intéresser à tout ce qu'ils voyaient, accordant à chaque chose, sinon une louange, du moins un geste amical. Elle aimait cela. Elle n'aurait pas eu d'objection à voir M. Arbuton rire ouvertement de son tableau favori, et elle se serait volontiers jointe à lui ; mais le regard qu'il avait jeté sur elle, — malgré l'air poliment interrogateur qu'il avait bien voulu lui donner, — l'avait comme reléguée en dehors du monde connaisseur en général, et avait paru condamner son goût pour toute espèce de choses.

En sortant de la cathédrale, elle aurait préféré rentrer chez elle, mais il la pria de continuer leur promenade, si elle n'était pas fatiguée. Ne pas y consentir aurait été une fuite, et elle était brave. Ils descendirent donc la rue de la Fabrique, et tournèrent dans la rue du Palais. Comme ils passaient en face de l'hôtel Musty, ses bons amis lui revinrent à la mémoire.

— C'est ici, dit-elle, où nous avons logé la semaine dernière avec monsieur et madame March.

— Ces gens de Boston ?

— Oui.

— Savez-vous où ils demeurent à Boston ?

— Nous avons leur adresse ; malheureusement elle m'échappe en ce moment. Il me semble que c'est dans la partie sud de la ville...

— Le *South-End* ?

— Oui, c'est cela. Avez-vous jamais entendu parler d'eux ?

— Non.

— Je pensais que vous auriez pu connaître M. March. Il s'occupe d'assurances...

— Oh, non ! non, je ne le connais pas, insista M. Arbuton.

Kitty se demanda s'il n'y avait pas quelque tache dans la réputation professionnelle de M. March, mais rejeta aussitôt cette idée comme absurde ; et, s'apercevant que ses amis étaient dédaignés,

elle prétendit bravement qu'ils étaient les plus aimables personnes qu'elle eût jamais rencontrées, et qu'elle regrettait fort leur absence de Québec en ce moment. Il partagea ce regret en silence, si toutefois il le partagea, et tous deux marchèrent sans rien dire jusqu'à la porte. Une fois en dehors des murs, ils suivirent la rue tortueuse qui conduit à la Basse-Ville.

Mais la promenade n'était pas précisément agréable pour Kitty. Des craintes confuses lui montraient vaguement, en matière de bon goût, des écueils qu'elle n'avait jusque-là jamais aperçus ni soupçonnés, non seulement dans le domaine de l'art et de la société, mais encore dans celui des choses de la vie entière. Celle-ci lui était d'abord apparue comme un horizon souriant, mais se rétrécissait soudainement pour elle en un étroit sentier où le voyageur est plus préoccupé de chacun de ses pas que de l'issue finale de ses pérégrinations.

Cette impression était aussi obscure et aussi incertaine dans son esprit, que ce qui y avait donné lieu, et en réalité, cela se réduisait à rien du tout. Cependant elle sentait de plus en plus que son compagnon avait en lui quelque chose de radicalement différent des influences qui avaient présidé à son éducation à elle; et bien qu'elle n'eût pas d'idée bien arrêtée sur ce point, elle en était assez convaincue pour être triste en sa présence.

Le jeune couple se mêla un moment à l'agitation bizarre et peu bruyante des rues de la Basse-Ville, et bientôt se trouva en face de la vieille église — la plus ancienne de Québec — construite, il y a près de deux cents ans, pour accomplir un vœu fait à l'occasion de l'échec éprouvé par sir William Phipps dans son expédition contre la ville, et renommée de plus par cette prédiction d'une religieuse, que l'église serait brûlée par les Anglais dans une autre attaque plus heureuse où la Basse-Ville devait périr. Un tableau qui représentait la vision de la religieuse fut détruit dans la conflagration même qui justifia la prophétie, en 1759; mais les murs de l'ancienne construction témoignent encore de ce curieux fait historique sur lequel Kitty interrogea furtivement l'un des Guides du colonel. C'était la première fois, depuis sa mésaventure au sujet du tableau de la cathédrale, qu'elle manifestait le moindre intérêt pour quoi que ce fût.

A côté de l'église, il y avait une baraque où l'on vendait de la vaisselle et de la ferblanterie, et sur la place publique, en face,

un petit commerce de bric-à-brac au jour le jour s'étalait dans des boutiques ou des étagères recouvertes en toile, à travers lesquelles circulaient de lourds fardeaux venant du port, de rapides calèches, ou de lentes charrettes de marché à l'allure campagnarde.

Arbuton ne fit aucun mouvement pour entrer dans l'église, et Kitty ne laissa point percer la curiosité qu'elle éprouvait d'en voir l'intérieur. Comme ils s'arrêtaient un instant, la porte s'ouvrit, et laissa passer un paysan avec un petit cercueil sous le bras. Les pleurs obscurcissaient ses yeux et mouillaient son visage ; il portait le cercueil avec tendresse, comme si ses caresses eussent pu atteindre l'enfant mort. Derrière lui venait une femme, qui devait être la mère, la figure cachée sous un voile épais. Le long du trottoir stationnait une calèche à l'air misérable, avec un cocher à moitié endormi sur son perchoir. L'homme, toujours pressant son précieux fardeau, grimpa dans la voiture, et le plaça sur ses genoux, tandis que la femme tâtonnait à travers ses larmes et son voile pour trouver le marchepied.

Kitty et son compagnon s'étaient écartés respectueusement, et Arbuton s'approcha pour aider la femme à gagner son siège. Elle lui adressa une *merci* triste et enroué, et couvrit avec amour d'un pli de son châle l'extrémité de la bière. Le cocher assoupi fouetta sa bête, et la calèche partit en cahotant.

Kitty jeta un coup d'œil reconnaissant à M. Arbuton, et tous deux, d'un commun mouvement, entrèrent dans l'église. En se dirigeant vers le maître-autel, ils passèrent tout près du brancard noir et grossier, avec ses cierges jaunes fumant encore dans leurs charniers de bois noir. Quelques personnes pieuses étaient disséminées çà et là dans les bancs vides, et à l'un des principaux autels latéraux, une pauvre femme priait à genoux devant une effigie en bois du Christ mort, reposant sous l'autel dans une chasse vitrée. La figure était de grandeur naturelle, enveloppée de draperies en mousseline laissant les stigmates à découvert. Cela était étendu sur un lit jonché de fleurs artificielles. C'était poignant.

La pauvre âme, toute entière à sa dévotion, priait avec une extatique ferveur, tantôt les bras étendus dans une attitude suppliante, et tantôt les mains jointes et la tête appuyée sur celles-ci, pendant que son corps se balançait de côté et d'autre dans l'abandon de

sa prière. Qui pouvait-elle être, et quel si grand besoin pouvait-elle avoir de secours ou de pardon ?

Suivant son habitude, Kitty s'identifiait par imagination avec cette femme en prière, et prenait part à la trame dramatique de son désir ou de son chagrin. Néanmoins, de même que tous ceux qui ne souffrent que par sympathie, elle n'était pas sans ressentir quelque consolation inconnue à la pauvre femme ; et le soleil de l'après-midi, qui éclairait en s'inclinant la nudité calculée de la vieille église et la pauvreté de ses ornements, changea son émotion en sentiment de satisfaction intime, de telle façon que c'était autant dans l'intérêt de sa propre rêverie que par respect pour le chagrin de la malheureuse dévote, qu'elle tremblait que M. Arbuton, d'une façon ou d'une autre, ne dépoétisât le spectacle.

Il est probable que l'intérêt qu'elle y prenait était plutôt esthétique que spirituel. Cela réalisait à ses yeux des scènes d'expiation qu'elle n'avait encore vues qu'en rêves, et peut-être eût-elle désiré que la pénitente fût coupable de quelque grand crime, plutôt que d'une simple infraction à l'abstinence du vendredi, ce qui était probablement là son seul péché.

Quoi qu'il en soit, elle aimait à voir cette malheureuse courbée devant cette pâle image, et elle s'applaudissait de sa bonne fortune, lorsque la vieille s'essuya les yeux, se releva toute chevrotante, et, s'approchant de Kitty, tendit vers elle sa main tremblante pour demander la charité.

Cet incident changea la face de la situation, et donna même un reflet de caractère idéal à l'indifférence d'Arbuton. Il donna l'aumône qu'on lui demandait, sans repousser les bénédictions dont la vieille le comblait en retour ; et Kitty, déjà émue par la bonté dont il avait fait preuve, à la porte, envers la pauvre mère en deuil, oublia que la première partie de sa promenade avait été si triste, et remonta vers la Haute-Ville par la barrière Prescott, plus gaie qu'elle ne s'était encore sentie ce jour-là dans la société de son compagnon de voyage.

Il n'avait pourtant pas fait grand effort pour la rendre joyeuse ; mais l'avantage des tempéraments comme le sien, c'est qu'on n'en attend pas grand'chose, et que partant ils peuvent répandre la joie autour d'eux beaucoup plus facilement que d'autres. Au moindre attendrissement qu'on y découvre, l'âme s'épanouit dans une gaieté toute spontanée.

Il en résulta que Kitty put jouir avec une satisfaction toute nouvelle de la beauté pittoresque de la rue de la Montagne ; et tous deux admirèrent l'énorme épaulement de roc, près de la porte de la ville, avec sa couronne de peupliers et sa ceinture de canons, la gueule tournée vers le ciel. Elle ne réussit pas à lui faire apprécier le côté grotesque du spectacle sous la forme des affiches de cirque placardées à mi-côte ; mais il toléra la légèreté de ses remarques sur le sujet, ainsi que ses boutades sur les choses et les passants, et ne dit rien enfin qui l'empêchât de rentrer chez elle en toute satisfaction d'esprit.

— Eh bien, Kitty, dit l'hôte du canapé, au moment où la jeune fille s'approchait, avec le colonel, de la table mise pour le souper auprès du sofa, vous avez fait une jolie promenade, n'est-ce pas !

— Oui, très jolie. C'est-à-dire que la première partie n'en a pas été bien agréable ; mais nous avons fini par trouver à la Basse-Ville une vieille église fort intéressante, et là il paraît que la gaieté est revenue et que tout a tourné pour le mieux.

— Voyons, dit le colonel, qu'avez-vous trouvé de si intéressant dans cette vieille église ?

— Ma foi, il y avait d'abord les funérailles d'un enfant, et puis une vieille femme entièrement écrasée sous le poids de quelque chagrin, priant devant un autel, et puis...

— Il paraît qu'il ne faut pas grand'chose pour vous égayer, dit le colonel. Tout ce que vous exigez de vos semblables c'est le deuil, le chagrin, l'agonie dévote, et de suite vous voilà joyeuse. D'autres exigeraient des sacrifices humains, mais pas vous.

Kitty regarda son cousin tout interdite. L'absurdité de la chose lui sautait aux yeux, et elle sentit des larmes prêtes à lui venir. Elle ne répondit pas ; mais madame Ellison, qui ne voyait là qu'un obstacle au désir qu'avait Kitty de babiller un peu, vint à sa rescousse :

— Ne répondez pas un mot, Kitty, pas un seul mot, dit-elle. Je n'ai jamais rien vu de plus insultant, entre cousins ; et je le dirais devant une cour de justice !

Un éclat de rire de Kitty, qui se cacha la tête dans ses mains, vint interrompre la harangue de madame Ellison.

— Eh bien, reprit celle-ci un peu piquée par la désertion de Kitty, j'espère que vous vous comprenez, car moi je ne vous comprends pas.

Telle était l'attitude de madame Ellison devant toute la famille de son mari, laquelle à la vérité n'avait jamais pu s'expliquer le choix du colonel que comme une plaisanterie, et se demandait parfois s'il n'avait pas poussé la plaisanterie un peu trop loin. Et pourtant elle leur était chère à cause de sa générosité passionnée et de son esprit d'abnégation personnelle poussée jusqu'au sublime.

— Ce que je voudrais savoir maintenant, dit le colonel, aussitôt que Kitty voulut le laisser parler, — et je vais essayer de m'exprimer aussi poliment que possible, — est simplement ceci : qu'est-ce qui a fait la première partie de votre promenade si désagréable? Vous n'avez pas rencontré une noce, n'est-ce pas? Vous n'avez pas vu sauver un enfant d'une mort terrible, ni repêcher un homme qui se noyait, ni autre chose de ce genre-là, j'espère?

Le colonel aurait mieux fait de ne rien dire. Sa persistance et la privation du plaisir innocent que promettait le récit de la promenade de Kitty avec M. Arbuton, avait rendu sa femme maussade. Kitty elle-même ne voulait plus rire. Devenue sérieuse et pensive, elle prit un livre, et se retira dans sa chambre où elle se mit un moment à la fenêtre, promenant ses regards sur le jardin des ursulines.

La pleine lune, suspendue dans un ciel sans nuage, rendait les arbres et les sentiers encore plus mystérieux, et allumait de pâles reflets aux angles des cheminées et des toits argentés du couvent. Des senteurs passagères de feuilles et de fleurs montaient du jardin; mais Kitty n'en percevait la douceur, comme elle n'admirait les splendeurs qui l'environnaient, qu'avec des sens pour ainsi dire voilés. Elle repassait dans son esprit les incidents de sa promenade, s'efforçant de se rappeler ce qui avait pu premièrement la provoquer contre M. Arbuton, et ensuite la réconcilier avec lui.

Avait-il dit ou fait quelque chose, soit contre son tableau favori (qu'elle détestait maintenant) soit contre la famille March, qui pût l'offenser? Ou, si son ton et ses manières avaient été cause de tout, sa conduite à l'église était-elle une réparation suffisante? Qu'avait-il fait de plus que ce qu'exige un sentiment d'humanité ordinaire? Était-il si supérieur à tout le monde qu'elle dût se réjouir naïvement de le voir montrer quelque bonté à une

pauvre mère affligée ? Pourquoi lui savoir gré de n'avoir pas ri des transes de la vieille dévote ? Elle se trouvait ridicule.

— Dick avait raison, se dit-elle ; je ne dois pas me laisser traiter comme une oie.

Et quand le clairon de la citadelle appela les soldats au repos, et que la cloche rustique envoya les nonnes rêver du paradis, elle-même s'endormit le sourire sur les lèvres et le cœur léger dans la poitrine.

— *A continuer.*

UNIVERSITÉ LAVAL

A

MONTREAL

Ouverture des cours académiques de 1879-1880

Le 1^{er} octobre dernier l'université Laval faisait, au Cabinet de Lecture paroissial, l'ouverture solennelle des cours académiques de 1879-1880.

La cérémonie, qui avait attiré l'élite de la société montréalaise, était présidée par Son Honneur le maire.

Nous reproduisons à la suite les uns des autres les discours prononcés en cette circonstance par M. l'abbé Hamel, recteur, par l'Hon. juge Jetté, professeur de droit civil, par M. J. P. Rottot, doyen de la Faculté de médecine, par M. C. S. Cherrier, doyen de la Faculté de droit, et par Son Honneur le maire Rivard.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

L'année dernière à pareille époque, nous avons le plaisir d'inaugurer les cours de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal. La Faculté de théologie était déjà en pleine opération au grand Séminaire des messieurs de Saint-Sulpice. Quant à la Faculté de médecine, j'exprimais l'espérance que les difficultés qui en empêchaient alors le fonctionnement cesseraient dans le cours de l'année.

C'est en effet ce qui est arrivé, bien que les événements n'aient pas tourné comme nous l'espérions d'abord.

Après une entente où tout semblait avoir été prévu, nous pouvions croire que tout s'organiserait de manière à ne pas augmenter le nombre des écoles de médecine à Montréal; mais, par suite de certains malentendus que nous avons essayé de faire disparaître bien qu'ils ne dépendissent pas de nous, une partie des professeurs de notre Faculté de médecine ont cru devoir reprendre, à côté de l'université Laval, un enseignement qui avait été virtuellement abandonné.

Loin de moi la pensée d'accuser les intentions de ceux qui se sont ainsi séparés de nous. Je ne fais qu'exprimer un regret et un regret sincère.

Cependant, comme nous continuons régulièrement une œuvre régulièrement établie, fondée sur l'obéissance à des autorités aussi compétentes qu'indiscutables, nous osons réclamer pour nous-mêmes — sans le refuser aux autres — le mérite des bonnes intentions et le privilège de croire qu'en usant de nos droits nous n'empiétons sur ceux de personne.

Les cours de la Faculté de médecine devaient, comme ceux des deux autres Facultés, commencer l'année dernière; qu'il ait fallu en remettre l'ouverture à cette année, cela, évidemment, n'affecte en rien la position de l'université Laval à Montréal.

Des changements devenus nécessaires ont été faits dans la Faculté de médecine. S'il est possible qu'ils aient transformé en rivaux des hommes dont la longue expérience aurait pu nous être utile, espérons du moins que cette rivalité sera pour le plus grand bien de tous, et produira une émulation toute à l'avantage de la science et des élèves.

Quant à nous, Mesdames et Messieurs, nous ferons certainement tous nos efforts pour que nos chers élèves se distinguent par leur bonne conduite comme par leur science, et pour que les diplômés qui leur seront accordés soient toujours des preuves d'une véritable capacité.

DISCOURS DE J. P. ROTTOT, M. D.

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

La position que j'occupe dans la Faculté de médecine de l'université Laval m'impose le devoir de faire aujourd'hui quelques

observations. C'est un honneur que j'accepte avec un plaisir mêlé d'inquiétude. Cependant la crainte que j'éprouve disparaît en partie au souvenir du bon accueil que j'ai déjà reçu dans d'autres circonstances ; et la sympathie que vous nous témoignez ce soir, par votre présence, m'encourage à compter encore une fois sur votre bienveillance.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer d'abord le plaisir que cette inauguration nous cause, à nous médecins, professeurs à la succursale de l'université Laval ; car nous la considérons comme le couronnement de l'œuvre que nous avons entreprise, et comme la récompense de nos efforts.

L'établissement de cette succursale, comme tout progrès important, n'a pu se faire sans de grandes difficultés, sans froisser les opinions d'un certain nombre, et porter ombrage aux intérêts de plusieurs. Mais quand le calme sera fait dans les esprits, quand on verra le bien opéré, on restera étonné de l'opposition qui s'est produite, et on rendra justice à qui justice est due.

Cependant, tout en appréciant à sa juste valeur le jugement favorable que l'avenir portera certainement sur notre conduite, j'avoue qu'il nous serait très agréable d'obtenir dès aujourd'hui même l'approbation de nos concitoyens.

Vous me permettrez donc de vous faire connaître aussi brièvement que possible les principales raisons qui ont déterminé notre ligne de conduite, et de dérouler devant vous les événements qui, en se succédant, ont amené l'université Laval à Montréal. Ce nouvel ordre de choses n'est pas survenu tout à coup et de lui-même ; il n'a pas été produit non plus par la volonté d'un seul ou de plusieurs ; mais il est le résultat inévitable de certaines causes antérieures, et il n'a été établi que par nécessité, dans le but de remédier à un mal, de faire face à de nouveaux besoins et de produire un plus grand bien.

Pour pouvoir apprécier à leur juste valeur l'opportunité et la nécessité d'un tel changement dans notre société, il faut avoir une idée claire et exacte des circonstances qui lui ont donné naissance. Jetons donc un coup d'œil sur notre passé, examinons notre système d'éducation, voyons en quoi il était insuffisant, et quelles sont les modifications qu'on a dû lui faire subir de temps à autre.

Nous trouverons, je crois, dans cet examen, des raisons suffisantes pour convaincre tout homme ayant à cœur le développe-

ment des sciences, le bonheur du peuple, et même la gloire nationale, que nous ne pouvions pas, sans manquer à toutes nos obligations, résister à la volonté du Saint-Siège qui établissait une succursale de l'université Laval à Montréal.

Je dois déclarer que, dans le cours de mes remarques, je prendrai un soin tout particulier de ne pas faire la moindre allusion aux personnes qui ont entretenu une opinion différente de la nôtre, et de ne pas dire un mot des difficultés et des discussions soulevées à ce sujet.

Montréal, dès son origine, a eu l'avantage de posséder dans son sein d'excellentes maisons d'éducation. Les dames religieuses d'un côté, les messieurs de Saint-Sulpice et les jésuites de l'autre, méritent surtout, de notre part, une éternelle reconnaissance pour les sacrifices qu'ils se sont toujours imposés, dans le but de donner à la jeunesse une instruction classique et religieuse aussi complète que possible. Le séminaire à Montréal a été pendant longtemps la seule grande institution enseignante. Mais il faut bien se rappeler que, dans l'accomplissement de leur œuvre, les messieurs de Saint-Sulpice n'ont toujours eu en vue qu'un seul objet, celui de préparer la jeunesse à l'état ecclésiastique : œuvre sublime, qu'ils accomplissent encore aujourd'hui noblement, puisque leur maison fournit tous les ans un nombre considérable de prêtres à ce clergé qui fait leur gloire et la gloire du Canada.

Cependant, comme une nation n'est pas uniquement composée de prêtres; comme il faut de plus des hommes instruits pour cultiver les arts, les industries et les sciences qui concourent au développement et à la vie d'un peuple, il serait important de savoir où ces hommes allaient puiser, dans les premiers temps, les connaissances qui leur étaient nécessaires. Le séminaire continuait-il à les prendre sous sa garde, à les guider dans leurs nouvelles études? Non. Il leur donnait l'éducation première; mais quand il s'agissait de la compléter, quand il s'agissait de cette éducation supérieure et pratique qui fait les hommes utiles à la société et à leur pays, il les abandonnait et les laissait passer entre les mains d'autres personnes qui n'appartenaient ni à leur langue, ni à leur religion. Il se retirait d'eux dans un moment où ils avaient le plus besoin de surveillance, de conseils et de vraie science. Son œuvre n'allait pas au delà. Ainsi, par exemple, pour devenir avocat ou médecin, il fallait recourir à une institution anglaise et protestante.

Le système d'éducation que nous avions alors était donc incomplet ; il y avait une lacune regrettable. Sous le rapport de l'instruction classique, nous étions pour le moins sur un pied d'égalité avec nos concitoyens d'origine étrangère, mais pour le reste nous leur étions inférieurs.

Dans le but de remédier à un tel état de choses, au moins pour ce qui avait rapport à la profession médicale, quelques médecins fondèrent l'école de médecine et de chirurgie de Montréal. Ce fut le premier pas dans la voie du progrès. Je ne dois pas oublier de mentionner que les jésuites fondèrent à cette époque, ou à peu près, une école de droit, afin de procurer aux jeunes gens la même instruction et les mêmes avantages que leur donnait l'université McGill. L'école de médecine fut patronnée par les étudiants canadiens-français, parce que les cours s'y donnaient dans leur langue maternelle.

Cependant, on ne fût pas longtemps sans s'apercevoir que l'acte d'incorporation de l'école lui faisait une position tout à fait désavantageuse, tout à fait précaire. Elle avait bien le droit d'enseigner, mais elle n'avait pas le privilège que possèdent les universités, de donner des diplômes. Il est vrai qu'au commencement, les élèves faisaient peu de cas du diplôme : ils croyaient ou s'efforçaient de croire qu'il n'avait pas une valeur aussi grande qu'on le prétendait ; de sorte qu'ils mettaient cette considération de côté, pour donner leur appui à l'école, parce que c'était une institution française. Mais enfin, on finit par se convaincre qu'un diplôme avait réellement une importance considérable et qu'il procurait de grands avantages à ceux qui pouvaient l'obtenir. On trouva d'abord que c'était un témoignage d'estime, une preuve de capacité ; ensuite, le jeune médecin qui allait s'établir soit dans le pays, soit à l'étranger, était certain d'être bien vu en présentant son diplôme ; la réputation de son *Alma Mater* le couvrait de sa protection et lui ouvrait toutes les portes. De plus, le porteur d'un diplôme avait le droit d'obtenir, sans examen, la licence du collège des médecins, l'autorisant à pratiquer la médecine.

La privation du diplôme mettait donc le patriotisme des élèves à une sérieuse épreuve. Les professeurs de l'école résolurent de mettre tout en œuvre pour rendre leur position meilleure. Ils demandèrent d'abord à la législature le pouvoir de conférer les degrés académiques. Le gouvernement refusa, pour la raison qu'un tel privilège ne pouvait être accordé à une simple école.

Après cet échec, ils tournèrent leurs regards du côté de l'université McGill, et réussirent à s'affilier à elle. Malheureusement, cette affiliation n'eut pas une longue durée; McGill la brisa au bout de quelques années. L'école, abandonnée de nouveau à elle-même, obtint du collège Victoria, de Cobourg, une autre affiliation, qui existe encore aujourd'hui. Cette affiliation, en mettant ses élèves sur un pied d'égalité avec ceux des autres institutions, améliorerait considérablement le sort de l'école. Cependant les professeurs étaient loin d'être satisfaits de ce succès, parce que, d'un côté, les autorités religieuses voyaient d'un mauvais œil leur affiliation à une université protestante, et que, de l'autre, leur position n'était pas suffisamment assurée: ils dépendaient d'une volonté étrangère; cette affiliation pouvait être brisée d'un jour à l'autre, comme elle l'avait déjà été. Au reste, à part le privilège de donner des diplômes à leurs élèves, ils n'avaient pas obtenu pour l'école elle-même le moindre avantage. Cette fausse position nous affectait considérablement, et nous n'apercevions qu'un seul moyen d'en sortir: c'était d'obtenir une université indépendante à Montréal. Mgr Bourget faisait alors des démarches à ce sujet auprès de la cour de Rome, et nous fumes très heureux de lui offrir notre concours. Cependant, malgré tous les efforts du vénérable prélat et toutes nos espérances, le Saint-Siège décida qu'il n'y aurait point d'université indépendante à Montréal, mais une succursale de Laval.

Ce court aperçu fait connaître l'insuffisance de notre système d'éducation et nos efforts pour le rendre plus parfait; il fait comprendre aussi clairement que ce sont ces imperfections et ces efforts qui ont engagé la cour de Rome à établir une succursale de Laval à Montréal.

Mais, dira-t-on, ce n'était pas une succursale que nous demandions, mais une université indépendante.

Cela est vrai; mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que nous avons porté notre cause à Rome, devant le plus haut tribunal possible, et que ce tribunal a jugé contre nous. Que pouvions nous faire? Si ce n'était pas manquer de respect, je dirais bien que nous avons le droit qu'ont tous les plaideurs malheureux, de maugréer pendant vingt-quatre heures; mais ensuite? Il est évident qu'il nous fallait ou concourir à l'exécution du décret de Rome, ou rester dans la position que nous regardions nous-mêmes depuis longtemps comme fausse.

Mais comment cette position était-elle fautive, et pourquoi avons-nous fait tant d'efforts pour obtenir une université à Montréal? Est-ce que c'était pour notre propre avantage, à nous, professeurs, ou pour celui de l'école? Non. Si nous eussions considéré seulement notre intérêt personnel ou celui de l'école, nous aurions été satisfaits de notre affiliation au collège Victoria, parce que nous conservions par elle notre indépendance et notre liberté, tandis qu'en nous unissant à une université à Montréal, l'école perdait son autonomie et son existence légale. Quelle est donc la raison qui nous portait à faire tous ces sacrifices? C'est qu'en devenant membres de l'école de médecine, nous avons contracté une responsabilité des plus graves envers le public et envers les élèves. L'éducation médicale de ceux-ci nous était confiée; nous devons donc la leur donner aussi complète et aussi parfaite que possible, et nous manquons à notre devoir si nous n'en faisons pas des médecins instruits, et capables de contribuer au bien-être des populations au milieu desquelles ils étaient appelés à vivre.

Pour obtenir ce résultat, il fallait absolument que l'école pût nous mettre en état de sacrifier une partie considérable de notre temps à l'enseignement, et que ses ressources fussent suffisantes pour nous permettre de suivre et de faire suivre à nos élèves les progrès de la science; car nous ne voulions pas marcher à la remorque des autres institutions médicales. Or, nous savions que la position de l'école ne lui permettait pas de nous faire atteindre ce but. En effet, lorsque l'école de médecine fut fondée, elle n'avait pour garantie de son existence que le dévouement de ses fondateurs, et ceux-ci n'avaient pour tout bien que l'espérance dans l'avenir. Il fallait du courage pour commencer, dans de pareilles circonstances, une œuvre si importante, et il en a fallu autant, sinon plus, pour la continuer. Pour que des institutions de ce genre puissent atteindre leur but, il faut qu'elles appartiennent à une corporation puissante, ou qu'elles soient supportées par une ville, ou par l'Etat. Quant à l'école de médecine, elle a toujours été laissée à ses propres ressources. Aussi, malgré notre dévouement, malgré nos sacrifices, nous n'avons jamais pu la mettre dans une condition financière satisfaisante; nous n'avons jamais pu la faire sortir de l'état de gêne dans lequel elle a pris naissance. Le public lui-même n'a jamais cherché à savoir ce qu'elle était, ni le bien qu'elle voulait faire. Malgré nos appels réitérés, nous n'avons jamais, que je sache, reçu le moindre encourage-

ment de la part d'un seul citoyen de Montréal. Notre énergie fléchissait devant des obstacles toujours renaissants, devant des sacrifices toujours inutiles. Voilà pourquoi notre seul espoir était dans l'établissement d'une université à Montréal.

Si je ne me trompe, nous avons atteint notre but ; non pas à la vérité de la manière que nous le désirions, mais enfin nous avons une université à Montréal. Rome, pour des raisons que nous devons respecter, n'a pas jugé à propos d'en créer une deuxième dans cette province. Pourquoi ne pas nous soumettre ? Pourquoi ne pas accepter cette université ? C'est le remède que nous demandions à nos maux. Est-ce qu'il serait mauvais parce que c'est l'université Laval ? Quelle opinion devrions-nous avoir, alors, de la cour romaine et de notre épiscopat ? Quelle raison, enfin pourrions-nous donner pour motiver un refus ? Je n'en vois pas. Au contraire, en acceptant l'Université, nous élevons immédiatement le niveau des études médicales, nous plaçons nos élèves dans un milieu favorable, et nous donnons aux parents toutes les garanties possibles relativement au sort de leurs enfants. Nous devenons immédiatement partie intégrante de l'Université ; nous jouissons de tous les avantages qu'elle procure à ses professeurs et à ses élèves. Son existence, affermie sur des bases solides, assure notre avenir, et sa réputation, si justement méritée, rejaillit sur nous. Maintenant, que lui donnons-nous en retour ? Rien pour le moment, si ce n'est l'humble mérite personnel que chacun de nous peut avoir, et notre ferme désir de contribuer plus tard à sa réputation et à sa gloire. Donc, à part la soumission que nous devons comme catholiques à une décision du Saint-Siège, tous les motifs d'intérêt privé et public nous portent à bien accueillir l'université Laval.

Cependant, je dois dire que, pour une raison tout à fait étrange, nous sommes fortement blâmés par un certain nombre de personnes. Il paraît qu'en devenant membres de l'université Laval, nous nous faisons une position humiliante, nous nous mettons au pouvoir et sous le contrôle d'une corporation étrangère ; notre intelligence, notre énergie, nos travaux seront exploités par elle et pour elle ; les succès que l'avenir nous réserve peut-être seront encore pour elle ; enfin elle s'efforcera de tout accaparer, de briller aux yeux du public, tandis qu'elle nous tiendra dans l'ombre, et que nous serons méconnus et oubliés.

Je regrette sincèrement qu'on ait exprimé de semblables idées.

Supposer de tels motifs aux messieurs du séminaire de Québec, c'est certainement faire injure à tout leur passé et aux sentiments d'honneur qui les distinguent. On ne croira jamais que c'est la vanité, l'égoïsme et l'orgueil qui dirigent l'université Laval. De plus, comment peut-on prétendre que nous occupions une position inférieure, quand nous appartenons à l'Université au même titre et avec les mêmes droits que les professeurs de Québec mêmes? Ne serait-ce pas dire aussi que Rome veut humilier une partie des catholiques de cette province, en exigeant d'eux une bassesse? Dire que l'université Laval est étrangère, n'est-ce pas vouloir créer la désunion parmi nous, et briser les liens de fraternité qui doivent unir ensemble les diverses fractions d'un même peuple? Dans une question si importante, ce n'est pas Montréal ni Québec que l'on doit considérer, mais la province tout entière. Ce ne sont pas les préjugés de l'une ou de l'autre ville que l'on doit flatter; ce n'est pas la mesquine jalousie de clocher qu'il faut nourrir. Ne formant qu'un seul peuple, imbus des mêmes principes, tendant au même but, nous devons être heureux, au contraire, de voir que ce rapprochement, sur le terrain de l'enseignement supérieur, nous promet une union plus intime, sans autre rivalité que celle de se surpasser mutuellement dans les arts, dans les sciences et dans le bien.

Pour nous, encouragés du public, aidés par le séminaire de Saint-Sulpice, protégés par Mgr de Montréal, nous allons nous mettre courageusement à l'œuvre, afin d'enseigner à nos élèves la science si importante et si difficile de la médecine.

Je prendrai maintenant la liberté de faire à messieurs les élèves quelques observations sur les difficultés que présentent l'étude et la pratique de la médecine.

Lorsqu'on voit tant de personnes, dans toutes les classes de la société, s'occuper de médecine, lorsqu'on entend parler des succès étonnants de ces médecins de contrebande, et surtout lorsqu'on est témoin de la confiance illimitée qu'ils inspirent aux plus pauvres comme aux plus riches, aux plus ignorants comme aux plus instruits, on est tenté de croire que la chose la plus facile au monde est d'être un bon médecin, et que la carrière de la médecine conduit sans trouble et sans effort au bonheur, à la considération et à la fortune. Cependant, dès qu'arrive la pratique, et que l'illusion disparaît, on s'aperçoit que les inquiétudes et les angoisses compensent, et au delà, les louanges, les témoignages

d'estime et de reconnaissance que les succès peuvent mériter.

Néanmoins il est probable que cette fausse impression est cause qu'un certain nombre de jeunes gens commencent l'étude de cette science sans avoir la moindre idée de son importance et de ses difficultés, et surtout sans posséder les connaissances requises pour y réussir. C'est pour cela qu'on voit tant de déceptions et de découragements. Ces médecins, fatigués par les obstacles de tous genres qu'ils rencontrent à chaque pas, déconcertés par leurs nombreux insuccès, et par ces guérisons surprenantes qui se produisent à la suite de traitements différents, et même sans aucun traitement, finissent par regarder la médecine comme un art aveugle, comme du charlatanisme. Nos systèmes opposés et contradictoires semblent leur prouver que notre science ne repose sur aucune base solide, que toutes nos connaissances ne s'appuient que sur des propositions plus ou moins probables, réunies en un corps, que nous qualifions pompeusement du nom de science médicale.

Ce faux jugement dépend uniquement de ce qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante des nombreuses sciences qui servent de base à la médecine, de ce qu'ils ne comprennent pas les rapports qui existent entre elles, ni les lois qui les gouvernent. Ils n'ont jamais saisi l'ensemble des connaissances médicales; ils n'en ont vu qu'un côté, qu'une partie. C'est cette science imparfaite qui a produit cette succession de théories fausses que l'on rencontre, théories fondées sur une seule idée, un seul organe, une seule fonction. Ainsi, par exemple, pour un certain nombre de médecins, le principe vital est la seule cause de la santé et des maladies; pour les autres, c'est le système nerveux. Celui-ci regarde l'estomac comme l'organe le plus important, et voit dans une mauvaise digestion le principe de tous nos maux; celui-là trouve ce principe dans le sang ou les humeurs; quelques-uns attribuent les dérangements de la santé à un état sthénique ou asthénique de l'organisme, etc., et chacun, bâtissant son système sur une de ces idées exclusives, ne propose qu'une thérapeutique que également exclusive, qui a plus ou moins de vogue, plus ou moins de succès, selon les circonstances et selon les talents de son auteur, mais qui tôt ou tard finit par être rejetée. Cette manière de procéder a retardé et retarde encore beaucoup les progrès de la science; elle contribue considérablement aussi à jeter du discrédit sur la médecine et sur les médecins.

Il ne faut pas cependant blâmer trop fortement les auteurs de tous ces systèmes ; ce sont des efforts de l'esprit humain pour découvrir la vérité. Mais ces erreurs, qu'il faut détruire les unes après les autres, ajoutées au travail immense qu'exige l'étude de la médecine, nous font comprendre la grandeur et le nombre des obstacles qui se dressent devant nous. Malheureusement les difficultés n'existent pas seulement dans l'étude, dans la théorie de la médecine : elles apparaissent aussi grandes et aussi nombreuses dans la pratique. Ces difficultés ne sont pas uniquement dues à ce que la science est encore imparfaite ; car, quand même elle serait rendue à son entier développement, quand même les médecins seraient tous d'accord sur les principes, les mêmes difficultés apparaîtraient toujours, ainsi que les mêmes divergences d'opinion parmi eux, lorsqu'il s'agirait de la pratique.

Voici pourquoi.

Vous avez appris le nom des maladies, leurs symptômes, leur marche et leurs effets sur la constitution, ainsi que le nom des remèdes, leur dose et leur mode d'action ; vous connaissez aussi à la perfection, je suppose, la théorie de la médecine ; mais ces connaissances ne sont que des matériaux mis à votre disposition : il faut maintenant vous en servir, il faut que vous fassiez l'application des règles et des principes qu'on vous a enseignés. On vous a dit que tel traitement doit être employé dans telle maladie ; mais c'est à vous de trouver la maladie. On vous a dit que le traitement doit varier suivant la force ou suivant la constitution du malade ; mais c'est à vous de juger de cette force et de cette constitution. Il vous faut donc analyser les symptômes qui se présentent afin d'en découvrir la signification et l'importance, et non seulement il faut que vous connaissiez la propriété et la dose de chaque remède, mais vous devrez de plus saisir le moment opportun de le donner, ainsi que les circonstances et les complications qui en contre-indiqueront l'emploi, etc., etc.

Vous n'avez pour vous guider dans ce travail que votre intelligence et votre jugement. Il s'ensuit donc que ce travail sera plus ou moins parfait selon que vos facultés intellectuelles seront plus ou moins développées. Et comme il y a une différence plus ou moins considérable entre les intelligences, il se produira toujours une variété inévitable dans le diagnostic et le traitement des maladies.

Que doit faire le médecin pour mettre à profit les préceptes qui règlent les applications de l'art médical à l'être vivant ? Un grand savant va nous le dire. Il faut qu'il acquière l'habitude de concentrer son attention sur tous les faits relatifs à un sujet, à une maladie quelconque, de diriger avec persévérance ses efforts dans une direction déterminée, de saisir les analogies et les différences entre plusieurs faits compliqués ayant quelques rapports entre eux. L'ensemble de ces qualités, développées et perfectionnées par l'exercice de l'art, constitue ce qu'on appelle le tact, le coup d'œil médical, le sens pratique. J'ajouterai que pour parvenir à posséder ces qualités dans toute leur perfection, il faut un don de la nature, don que tout le monde ne peut avoir, c'est-à-dire une organisation particulière, une sensibilité exquise, qui permettent de ressentir plus vivement et plus clairement les impressions du dehors.

A toutes ces difficultés que nous offre l'étude de la médecine, et à la nécessité de développer, de perfectionner les qualités qu'elle exige, viendra s'ajouter la noble mais difficile tâche d'acquérir ces perfections morales indispensables à tout homme honorable et chrétien.

Ces quelques remarques doivent vous convaincre, messieurs les étudiants, que vous n'avez pas trop de temps à votre disposition pour acquérir les connaissances qui doivent vous mettre en état de remplir dignement le rôle qui vous est assigné dans la société. Nous unirons nos efforts aux vôtres pour vous faire vaincre tous les obstacles, afin que vous ayez la satisfaction de dire plus tard, comme nous aujourd'hui : *Labor et perseverantia vincunt omnia.*

DISCOURS DE L'HONORABLE JUGE JETTÉ

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

En acceptant l'invitation d'assister à ces réunions universitaires qui marquent chaque année le commencement et la fin de nos travaux, vous nous donnez un éclatant témoignage de l'intérêt que vous portez au succès de notre œuvre, et de l'estime que vous faites des sciences si nobles et si élevées qui sont l'objet de nos études et de notre enseignement.

Vous avez sans doute compris, Mesdames et Messieurs, que ces graves réunions ne peuvent vous offrir l'attrait des brillantes causeries littéraires auxquelles vous avez eu souvent l'avantage d'assister ; et cependant vous êtes venus, et vous saurez nous pardonner, vous surtout, Mesdames, — à qui nous voudrions toujours être agréables, — vous saurez nous pardonner, si le vaste champ que nous cultivons ne produit que de plantureuses moissons, et pas la moindre fleur qui puisse symboliser l'hommage délicat qui vous est dû.

Mais si votre présence ici témoigne de votre intérêt pour la science, cet intérêt, Mesdames, n'a rien qui doive nous surprendre, puisque l'histoire nous enseigne à chaque page que la femme a le goût inné des grandes choses. Et si, tout en admettant ce que je constate en thèse générale, on était cependant tenté de faire une exception pour la science du droit, ou de douter qu'une femme puisse avoir le courage de se dévouer à cette science, je pourrais vous citer l'exemple de M^{lle} de Lezardière, qui se confina pendant trente ans dans une campagne pour étudier les anciennes lois, sur lesquelles elle fit un livre prodigieux de savoir et d'érudition !

Ce serait donc vous faire injure, Mesdames, que d'éviter à dessein de traiter devant vous quelqu'un de ces sujets sérieux dont vous pouvez comme nous comprendre l'importance ; et si j'ajoute que je n'abuserai pas de votre bienveillance, je suis certain d'obtenir votre entière approbation.

I

C'est une date importante dans l'histoire de notre pays, que celle de l'année 1663. La compagnie des Cent-Associés n'ayant pas réussi à procurer à la Nouvelle-France la prospérité que l'on attendait de son administration, Louis XIV se détermina à reprendre le gouvernement de la colonie. Sur la recommandation de M. d'Avaugour, alors gouverneur, la compagnie des Cent-Associés fut dissoute, et Colbert, ce grand ministre du grand roi, fit subir à l'organisation intérieure de la colonie une transformation complète. Comme le principal sujet de plainte des habitants du pays était l'absence d'un système judiciaire ayant une autorité reconnue et acceptée, une des réformes les plus importantes opérées par Colbert fut la création du Conseil souverain de Québec.

Le plus autorisé de nos historiens, Garnau, affirme que ce conseil fut créé à l'image du parlement de Paris ; et c'est une opinion qui semble partagée par bon nombre de nos jurisconsultes et de nos publicistes, que les attributions de ce conseil se rapprochaient, autant que les circonstances pouvaient le permettre, de celles du plus illustre des parlements de France.

Quelques-uns ont cependant contesté cette opinion, indiqué la différence qui existait en France entre un parlement et un conseil souverain, et enfin, s'appuyant sur l'édit d'avril 1663, ont soutenu que les pouvoirs qui y sont énumérés restent bien en deçà de ceux que possédait le parlement de Paris.

Sans vouloir discuter et approfondir la question, je crois que ce serait jeter un peu de jour sur cette matière que de vous dire quelques mots sur ce parlement de Paris, qui tient une si large place, non seulement dans l'histoire du droit français, mais encore dans l'histoire politique de notre ancienne mère patrie.

II

Le désir de rendre bonne et promptement justice à leurs sujets a été, depuis les temps les plus reculés de la monarchie française, comme une qualité traditionnelle de cette longue suite de rois qui ont occupé le trône de France.

« Les meilleurs de nos rois, dit Loyseau, dans son traité des seigneuries (ch. 2, n^o 9), sont remarquables surtout en cela, qu'ils voulaient que dans leurs États la puissance publique fût exercée *par justice et non à discrétion.* »

Aussi voit-on, dès les premiers temps, les souverains français préoccupés de l'accomplissement de ce devoir de justice, qui, pour emprunter le style de Colbert, « est comme le principe et au préalable absolument nécessaire pour bien administrer les affaires et assurer le gouvernement, dont la solidité dépend autant de la manutention des lois et des ordonnances, que de la force des armes. »

Sous la première et la seconde race, il se tenait, chaque année, une grande assemblée nationale où se débattaient toutes les affaires qui intéressaient le royaume. Ces réunions, qui sous les Mérovingiens avaient lieu le 1^{er} mars, — d'où leur vint le nom de champ de Mars, — et sous les Carlovingiens, le 1^{er} mai, — ce qui les fit appeler champ de Mai, — étaient à la fois politiques, militaires et judiciaires. On y votait les lois, on y déci-

·dait les campagnes à entreprendre, et on y rendait la justice. C'était la *cour du roi*; le souverain y siégeait en personne, persuadé qu'il n'avait pas de devoir plus important et plus noble à remplir, et, pendant les premiers siècles, il fut ainsi toujours accessible aux plaideurs qui réclamaient son intervention.

A l'entrée et aux abords des demeures royales, se tenaient constamment des délégués chargés d'entendre les plaintes des sujets et de leur rendre justice, ou, dans les cas graves, d'en référer au souverain. C'était ce que l'on appelait les *plaids* de la porte.

« Joinville, en la vie de saint Louis, dit que ce prince avait coutume de le charger, avec les sieurs de Nesles et de Soissons, d'aller ouïr les *plaids* de la porte, qu'ensuite il les envoyait quérir et leur demandait s'il y en avait aucun qu'on ne pût dépêcher sans lui, et que plusieurs fois, selon leur rapport, il faisait venir les plaidoyeurs et les contentait en les mettant en raison et droiture. » — (Desmagé, Parl. de Paris, p. 8.)

Les traces profondes laissées par cette organisation primitive de la justice, chez les deux peuples dont les institutions, bien qu'assez différentes maintenant, remontent cependant dans bien des cas à la même source, — le peuple anglais et le peuple français, — sont encore faciles à observer aujourd'hui. Par exemple, une des choses qui m'ont frappé, en Angleterre, ça été de voir encore aujourd'hui la plupart des tribunaux aux abords et comme à l'entrée de ce palais de Westminster où s'assemble le parlement, et y rendant la justice au nom du souverain; véritables *plaids* de la porte, comme aux temps de saint Louis et de Philippe-Auguste.

III

Les historiens emploient souvent, pour désigner ces réunions annuelles des principaux du royaume aux premiers temps de la monarchie française, le mot *parlement*, parce que l'on y discutait les affaires de la nation.

Le parlement, dit Desmage (Parl. de Paris, p. 3), fut un corps militaire, aristocratique, avant de devenir un corps judiciaire et politique; mais comme l'ardeur des gens de guerre s'accommodait mal des graves allures et des lenteurs prudentes de la justice, ils furent remplacés, dès le premier siècle, par des magistrats permanents. Ce fut comme le signal de l'envahissement des tribunaux par la classe plébéienne.

« Les légistes, appelés par les rois ou par les seigneurs, d'abord inférieurs en rang et en nombre, puisqu'ils se tenaient sur le marche-pied du banc où les pairs et les barons siégeaient, afin que ces derniers pussent sans se déplacer prendre leur conseil, devinrent bientôt les maîtres du terrain. Consultés par les rois, par les papes, par les comtes, ils furent les véritables arbitres des plus hautes questions. » — (Desmages, p. 8.)

Mais cette transformation ne s'accomplit pas en un jour. Quoiqu'il fût abandonné peu à peu par les nobles aux plébéiens, le parlement, né de ces réunions nationales où se traitaient, dans les premiers temps de la monarchie, toutes les affaires du royaume, conservait cependant les attributions politiques, financières et administratives qui semblaient pour ainsi dire inhérentes à son organisation. Ce fut Philippe le Bel qui, le premier, reconnut la nécessité de retirer au parlement ces attributions trop considérables et de le restreindre à sa compétence judiciaire. Par son ordonnance de 1302, il assigna les fonctions publiques au grand conseil, les fonctions de la comptabilité à la cour des comptes, et enfin les fonctions judiciaires à la cour du parlement. — (Desmages, p. 11.)

Le parlement était donc ramené par cette ordonnance à ses fonctions purement judiciaires; mais on le verra bientôt, profitant des nécessités des temps et des circonstances, reconquérir graduellement, par la force de caractère de ses magistrats, la plus grande partie des pouvoirs qu'il avait ainsi perdus.

Quoi qu'il en soit, son organisation, dès lors à peu près définitive, ne fut modifiée par la suite que dans certains détails, selon l'exigence des besoins nouveaux.

Le parlement de Paris, à cette époque, était divisé en sept chambres.

On avait d'abord établi :

- 1^o la grande chambre,
- 2^o la chambre des enquêtes.
- 3^o la chambre des requêtes ;

on ajouta plus tard à ces trois chambres :

- 4^o la Tournelle criminelle,
- 5^o la Tournelle civile,
- 6^o la chambre des vacations,
- 7^o la chambre de la marée.

Il y eut même d'autres chambres, mais qui ne furent pas conservées.

1^o La grande chambre était composée :

d'un premier président,
de neuf présidents à mortier,
de vingt-cinq conseillers laïques,
de douze conseillers ecclésiastiques ;

soit quarante-sept en tout ; si l'on ajoute à ce nombre celui des membres des autres chambres, on a un total de cent trente juges.

Ce nom de *président à mortier*, donné à quelques-uns des juges, venait de la coiffure que portaient ces magistrats. Le mortier était une espèce de bonnet rond, en velours noir, bordé d'un galon d'or. C'était la coiffure du clergé et des gradués, sous Philippe le Bel.

Les conseillers ecclésiastiques ou clercs ne siégeaient jamais en matière criminelle.

La grande chambre avait deux sessions par année, ou, comme on disait alors, deux services : le service d'hiver, de la Saint-Martin à Pâques ; le service d'été, de Pâques au 7 septembre.

C'était à la grande chambre que le roi tenait son lit de justice. Pour cette solennité, tout le parlement se réunissait.

Cette chambre prenait alors connaissance des communications de la cour au parlement, des lois, des informations, des grâces accordées par le souverain.

Elle jugeait :

les appels en matière civile,
les procès des pairs de France,
les contestations sur les droits de la Couronne,
le crime de lèse-majesté au premier chef.

Les *appels comme d'abus* étaient, suivant leur nature, déférés soit à la Tournelle soit à la grande chambre.

2^o La chambre des enquêtes jugeait les procès par écrit déjà réglés en première instance, ou qui n'avaient pas pu être soumis à la grande chambre, ainsi que les délits qui n'entraînaient pas de peines afflictives.

3^o La fonction de maître des requêtes consistait à répondre aux requêtes adressées au parlement. Il y avait deux maîtres des requêtes, un ecclésiastique et un laïque, qui devaient tenir séance

tous les jours. Ils ne décidaient pas, mais renvoyaient simplement à la juridiction du parlement.

4^o La Tournelle criminelle, ou simplement la Tournelle, jugeait tous les procès criminels dans lesquels pouvaient s'infliger des peines corporelles et infamantes.

Les magistrats siégeaient dans cette chambre à tour de rôle, les uns pendant six mois, les autres pendant trois mois, et quelques-uns prétendent que c'est cette succession rotatoire qui lui fit donner le nom de *Tournelle*; d'autres attribuent l'origine de ce nom à la tour du palais de justice où elle siégeait.

5^o La Tournelle civile ne fut instituée qu'à cause de la multiplicité des procès. Établie pour un an, elle subsista pendant vingt-deux ans. Elle ne jugeait que les affaires où le montant en litige ne dépassait pas certain chiffre.

6^o La chambre des vacations était instituée, comme son nom l'indique, pour suppléer à l'absence des autres. Elle était organisée tous les ans, et siégeait pendant les vacances.

7^o La chambre de la marée était plutôt une commission du parlement qu'une chambre proprement dite. Elle exerçait la haute police sur le commerce de poisson de la ville de Paris.

Il y avait dans la salle des séances de la grande chambre un espace entouré de boiseries ornées de fleurs de lis; cet espace se nommait le parquet.

Les princes du sang et les présidents pouvaient seuls traverser cet endroit pour se rendre à leurs sièges; les autres magistrats devaient se rendre directement du vestiaire à leurs places.

Dans cette chambre avait lieu une séance nommée *parquet* pour expédier les affaires de moindre importance, surtout celles qui concernaient la procédure, telles que les ventes judiciaires, les incidents sur les licitations, etc. — Un président avec un seul conseiller tenaient ces séances.

Les audiences de la grande chambre commençaient à six heures du matin et duraient jusqu'à dix heures. En carême elles duraient une heure de plus, parce que les magistrats assistaient au sermon.

A huit heures l'audience était généralement suspendue pendant une demi-heure, pour le déjeuner; mais les affaires criminelles devaient toujours être jugées pendant la première partie de la séance.

D'après les capitulaires, le juge sur son siège devait toujours être à jeun.

Les anciennes ordonnances défendaient aussi aux juges de dormir ou de causer aux audiences.

Ce ne doit donc pas être à cette époque, qu'a été prononcé cet *à peu près* d'un huissier audientier à qui on demandait un matin s'il avait bien dormi : « Parfaitement, dit-il : j'ai dormi du sommeil du juge ! »

Le mercredi et le samedi, la grande chambre siégeait à huis clos pour l'enregistrement des édits royaux, l'examen des difficultés élevées au sujet de l'exécution des jugements, et les oppositions à mariages.

Ces séances du mercredi, et surtout celles du premier mercredi après la Saint-Martin et après Pâques, étaient souvent consacrées aussi aux matières de discipline.

L'avocat général ou le procureur général y faisait un discours sur les abus qui pouvaient s'être glissés dans la discipline de la cour elle-même. Ces harangues étaient très sévères, et le procureur général ne se gênait pas de dire aux juges en quoi ils avaient manqué ; aussi les magistrats avaient-ils peu de goût pour ces séances du mercredi.

C'est de ce mot *mercredi* (jour de Mercure) que vint le nom de *mercuriale*, donné plus tard au discours même que prononçait le procureur général en cette circonstance, et ce mot est resté dans notre langue comme synonyme de réprimande.

La discipline, l'ordre et la bonne tenue des cours, la conduite même des magistrats étaient soumis à de nombreux règlements. Il semble que l'on avait tout prévu et tout prévenu. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il était défendu, afin que rien ne troublât les audiences, d'exercer aucun métier bruyant dans le voisinage du palais de justice ; il n'était pas permis aux clercs des avocats de faire leurs écritures en cour, etc.

La vie des magistrats fut d'abord d'une extrême simplicité ; mais le luxe s'introduisant partout, quelques-uns finirent par renoncer aux austères habitudes d'autrefois et prirent les mœurs de la société où ils vivaient. Ils s'exposèrent par là aux plus sévères réprimandes ; ainsi le chancelier Letellier écrivait au présidial de Châlons (1681) :

« Messieurs, le roi ayant été averti que vous allez au palais

tous les jours, autres que ceux d'audience, avec des *cravates*, *habits gris* et la *canne à la main*, Sa Majesté m'a commandé de vous ordonner de changer de conduite en cela et de garder la *décente* qui est convenable à des magistrats. A faute de quoi, elle sera obligée d'y pourvoir.» (Desmage, p. 204.)

Cependant les ordonnances n'étaient pas toujours respectées, et malgré celle qui défendait aux juges de dormir et de causer aux audiences, le président du Harlay fut un jour obligé d'adresser à ses collègues cette apostrophe méritée, paraît-il :

« Si ces messieurs qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces messieurs qui dorment, cela accommoderait fort ceux de ces messieurs qui écoutent »

Mes confrères du barreau ne me pardonneraient pas si j'oubliais de parler des vacances. L'origine en remonte à la loi romaine. Instituées d'abord dans l'intérêt des plaideurs, elles furent maintenues plus tard dans l'intérêt des juges. Elles commençaient le huit septembre et se terminaient le onze novembre. Ce jour-là avait lieu la rentrée solennelle. Tous les magistrats et le barreau assistaient à la messe du Saint-Esprit, puis les avocats et les procureurs renouvelaient leur serment. Le premier président et un des avocats généraux faisaient ensuite un discours aux avocats, puis venait le dîner de la Saint-Martin, auquel assistait l'élite de la magistrature.

Mais je m'aperçois qu'il me faudrait manquer à la promesse que j'ai faite, de ne pas abuser de votre bienveillance, pour vous donner ici une idée à peu près complète de l'organisation de ce grand corps judiciaire. Je me hâte donc et je n'ajoute que quelques mots sur le rôle politique du parlement.

IV

On sait quelle confusion le système féodal avait introduite dans l'administration de la justice. Le pouvoir public étant divisé entre le seigneur et le roi, chacun avait voulu avoir ses tribunaux et ses juges. Il en était résulté des juridictions confuses et souvent opposées, des conflits regrettables et scandaleux, dont le pauvre justiciable était malheureusement toujours la victime.

Ce fut la préoccupation constante des rois, de remédier à ce triste état de choses.

Le parlement comprit, à une époque où cependant de telles idées étaient bien peu répandues, que ce morcellement de l'au-

torité judiciaire était des plus funestes à la grandeur et à la sécurité du royaume, et l'un de ses meilleurs titres à l'approbation de l'histoire est d'avoir constamment soutenu la royauté dans sa lutte pour la conquête de l'unité du pouvoir. « Pendant des siècles, dit Desmages, la royauté et la magistrature marchèrent d'un même pas, vers le même but, la grandeur de la France. »

Ce ne fut que plus tard qu'éclatèrent les dissensions entre le roi et le parlement, et nous allons voir maintenant, comment celui-ci avait réussi à conquérir une autorité et un pouvoir suffisants pour résister à celui-là.

Avant le treizième siècle, les arrêts du parlement n'étaient pas rédigés par écrit. Il en résultait souvent que l'on se querellait sur la teneur de la sentence, et, pour vider ce nouveau différend, il fallait encore recourir au tribunal, qui, après enquête et plaidoirie, prononçait un nouveau jugement pour définir plus clairement ce qu'il avait déjà déclaré. Ces nouveaux arrêts s'appelaient *recordata*.

C'est à partir du treizième siècle seulement que les jugements furent écrits; mais, comme tous ceux qui dans ces temps-là voulaient se livrer à l'étude étaient forcés d'apprendre le latin, qui était en réalité la langue des clercs et des jurisconsultes, les jugements étaient naturellement rédigés en cette langue. Cependant le latin de cette époque n'était pas toujours cicéronien, et en 1539 le langage judiciaire était déplorable. François I^{er} enjoignit par son ordonnance de Villers Cotterets, de *prononcer, rédiger et enregistrer* les arrêts en français. On ne doit donc pas être surpris si les premiers recueils des arrêts du parlement sont tous écrits en latin.

Ce fut Jean de Montluc, greffier civil du parlement en 1257, qui, le premier, eut l'idée de rassembler, pour son usage, les plus importants arrêts. Telle fut l'origine des *Registres du parlement*.

Les plus anciens de ces titres, rédigés par Montluc, s'appellent les *Olim*, parce que le troisième volume commence par ces mots: *Olim homines de Bayona*, etc., A l'époque de la révolution, la collection complète des registres du parlement formait 800 volumes.

Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, croit que c'est après que l'on eut constaté « la grande utilité que ces registres procu- raient, de pouvoir recourir aux lois anciennes, qu'est venue la « pensée que rien n'avait force de loi de ce qui n'y était, sur

« quoi les parlements auraient fondé plus tard toutes leurs « prétentions. »

C'est sous le règne de Charles VI, que le parlement commença à prétendre que les lois ne recevaient leur complète validité que par l'enregistrement ; et c'est à la fin du quinzième siècle que cet usage acquit enfin force de loi.

Au seizième et au dix-septième siècle, il était admis par tous les magistrats et les jurisconsultes, comme un des premiers principes de l'organisation judiciaire en France, que les ordonnances royales ne recevaient leur *force légale et exécutoire* que de leur enregistrement au parlement.

Les rois eux-mêmes énoncèrent quelquefois ce principe dans leurs ordonnances. Ce fut Louis XI qui en donna l'exemple en déclarant (1482) : « que l'édit qu'il avait rendu sur les grains ne « pourrait être mis à exécution qu'après enregistrement provi- « soire sur les registres du parlement. »

Pour l'enregistrement d'une ordonnance ou d'un édit, le parlement siégeait toutes chambres réunies. Les lois n'étaient valables que dans les limites de la juridiction du parlement qui les avait enregistrées. C'est pourquoi, si elles concernaient toute la France, après avoir été enregistrées au parlement de Paris elles devaient l'être aux autres parlements du royaume.

Qui ne voit combien était précieux et salutaire, dans une monarchie absolue, ce frein imposé aux volontés quelquefois arbitraires des souverains ?

Aussi disait Machiavel, qui s'y connaissait :

« Le royaume de France ne demeure assuré pour autre chose que parce que les rois y sont obligés à une infinité de lois où se trouve la sûreté de tous les peuples, desquelles lois et ordonnances les parlements sont les gardiens et protecteurs. »

Et Michel de Castelnau, autre bonne autorité, s'exprime ainsi :

« Les édits ordinaires n'ayant point force et n'étant approuvés des autres magistrats s'ils ne sont reçus et vérifiés es dits parlements, ce qui est une règle d'Etat, par le moyen de laquelle le roi ne pourrait, quand il le voudrait, faire des lois injustes, que bientôt après elles ne fussent rejetées. »

Et il ajoute :

« Le parlement de Paris est une compagnie illustre de cent trente juges, suivis de trois cents avocats et plus, qui ont réputation entre les peuples chrétiens d'être les mieux entendus aux lois humaines et au fait de la justice. »

Ce n'était pas seulement pour les ordonnances que l'enregistrement était requis, mais encore pour les traités avec les autres nations, pour les impôts demandés par le roi etc., qui, sans la sanction du parlement, étaient privés de toute valeur pratique.

Ce pouvoir immense dont le parlement était investi ne fut pas sans doute toujours exercé avec sagesse, ni toujours respecté par les souverains; car il ne faudrait pas croire que les rois de ces temps-là, semblables aux rois *constitutionnels* d'aujourd'hui, se contentassent de la formule consacrée : *le roi règne, mais ne gouverne pas...*

Aussi l'histoire nous dit-elle à chaque page les luttes que soutint le parlement contre l'autorité royale, surtout aux époques les plus troublées des derniers siècles de la monarchie. Fortement pénétré du rôle protecteur qui lui incombait, à ces époques désolées où la nation semblait être devenue la proie des gouvernants, seul corps capable d'exercer un contrôle sur les affaires publiques en l'absence des états généraux, que l'on ne convoquait plus, le parlement s'interposait héroïquement entre le peuple et le roi, sans crainte des disgrâces et de l'exil, qui punissaient si souvent ses résistances.

Et, il faut le dire à la gloire du parlement de Paris, quoiqu'on puisse lui reprocher bien des fautes, il n'a, le plus souvent, fait usage de son pouvoir que pour protéger la nation dont il se voyait le seul défenseur; luttant énergiquement contre les entreprises inconsidérées et irréfléchies des rois esclaves de leurs flatteurs, ou de leurs passions, imposant un frein salutaire à leur abus d'autorité, élevant une digue protectrice contre le flot toujours montant des impôts, qui, dans les derniers temps de la monarchie, écrasaient les populations découragées.

Mais les services immenses qu'il avait rendus ne le sauvèrent pas aux jours de tempête. Dissous une première fois sous Louis XV, rétabli par Louis XVI, il fut définitivement supprimé au mois d'août 1790.

« A qui la France était-elle redevable de cette institution ? se demande Henrion de Pensey. — Au temps et aux circonstances. Elle n'aurait pas traversé tant de siècles, si elle n'eût été que l'ouvrage des hommes. Sortie pour ainsi dire d'elle-même, des mœurs, des habitudes et de l'esprit général de la nation, on pouvait dire d'elle : *prolem sine matre creatam.* »

« La France seule, dit M. Mignet, (*Notices historiques*, tome 2) a possédé cette admirable magistrature des parlements, qui a été

le clergé de la loi, dont la gravité a rehaussé notre caractère, dont les remontrances ont préparé nos institutions. »

Tel a été, Mesdames et Messieurs, ce parlement de Paris, qui, par le savoir, la sagesse et les vertus de ses magistrats, a fait rejaillir sur la France une gloire pour le moins égale à celle que ses généraux et ses capitaines ont conquise à cette grande et chevaleresque nation.

DISCOURS DE M. CHERRIER.

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Je n'ajouterai que quelques mots à ce que vous venez d'entendre ; si je n'ai pas le mérite de l'éloquence, j'aurai du moins celui de la brièveté.

Depuis que l'université Laval, à la voix du Saint-Siège et de son illustre délégué, le regretté Mgr Couroy, est venue dresser sa tente au milieu de notre ville, elle a rencontré plus d'un obstacle. Fallait-il se décourager ? Non, certes ! Dès qu'une institution entre dans les desseins de la Providence, les contradictions et les difficultés redoublent ses forces loin de l'affaiblir, et marquent son front du signe de l'immortalité.

Bientôt, nous l'espérons, le calme renaitra, et cette tente violemment agitée déploiera librement ses blanches voiles, pour la protection et la gloire des lettres, des sciences et des arts.

Comme doyen de la Faculté de droit, j'ai eu déjà l'occasion de parler de la noble carrière d'avocat. En présence de cette pléiade de médecins distingués qui m'environnent, je ne saurais me dispenser de faire l'éloge de la profession médicale, et je n'hésite pas à proclamer que cette profession a quelque chose de plus grand que celle qu'ont illustrée les Cochin, les d'Aguesseau, les Berryer.

C'est vraiment un sacerdoce que le médecin est appelé à exercer, et, sans aucune exagération, l'on peut dire que le prêtre et le médecin offrent le spectacle d'une rivalité toute de dévouement et de charité chrétienne. Le prêtre et le médecin bravent la contagion, l'un pour procurer aux malades les secours et les consolations de la foi, l'autre pour leur procurer les secours

de son art, et adoucir leurs souffrances, s'il ne peut leur sauver la vie. Le prêtre et le médecin pénètrent dans les réduits les plus obscurs pour soulager les infortunés qui les habitent. Il n'est pas rare de voir des médecins charitables qui ne veulent, comme le prêtre, d'autres honnaires que le bonheur de secourir des frères, bonheur bien préférable à celui qu'apportent les richesses. Enfin le médecin suit le prêtre jusque sur le champ de bataille, auprès du guerrier blessé, ou du soldat mourant.

Il m'est échappé quelquefois des propos un peu légers sur le compte des médecins. Et à qui n'en échappe-t-il pas, des propos légers ou indiscrets? Mais aujourd'hui je les désavoue, et je m'empresse de reconnaître que c'est aux soins attentifs des médecins, à leur science, à leur habileté, après la Providence, que je suis redevable de mes quatre-vingt-un ans, et d'une santé encore assez forte pour me permettre de faire partie d'une association où je ne rencontre que des personnages illustres, des amis aimables et bienveillants.

Vous remarquez que, cette année, les cours de l'université Laval à Montréal s'ouvrent sous les auspices du vénérable recteur, qui est en même temps supérieur du séminaire de Québec. Assurément le séminaire de Québec et l'Université ne pouvaient donner une preuve plus éclatante que celle-là de l'intérêt qu'ils portent à la branche de Montréal: c'est nous, en effet, qui profiterons d'une manière immédiate de la science de M. le recteur, de sa longue expérience des affaires, qu'il traite avec une franchise et une droiture qui n'ont d'égale que son habileté. Telle est sa diplomatie, à lui, la plus honnête de toutes assurément, et, après tout, la plus utile. Nous retrouverons aussi dans M. l'abbé Hamel cette aménité de caractère, cette urbanité de manières, cette affabilité, cette condescendance, enfin toutes ces bonnes et aimables qualités que nous admirions dans la personne de son prédécesseur, M. l'abbé Méthot.

Monsieur le Recteur, nous vous dirons, comme nous l'avons dit à votre prédécesseur, à son arrivée parmi nous: Soyez^z le bienvenu, et croyez que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous rendre aussi agréable que possible votre séjour dans notre ville, et pour adoucir les regrets que doit éprouver un supérieur qui s'éloigne d'une maison dont la vie s'identifie avec la sienne, et qu'il chérit à l'égal du foyer paternel.

Messieurs les élèves me permettront de faire, avant de finir,

une remarque qui mérite leur attention. A mesure que l'enseignement universitaire se développera, les examens deviendront plus rigoureux, les épreuves plus difficiles, ce qui nécessitera de la part des élèves beaucoup d'application, une grande assiduité. Du reste, les succès qu'ils ont obtenus l'an dernier donnent un juste espoir que cette année nous aurons à constater des études encore plus fortes, couronnées de succès encore plus grands.

Il nous reste, à tous, un devoir à remplir : celui de reconnaître que monsieur l'administrateur du diocèse, que des raisons graves ont empêché d'assister à cette réunion, n'a cessé, à l'exemple du digne évêque qu'il représente, de donner les preuves les moins équivoques de l'intérêt qu'il porte à l'établissement de l'université Laval à Montréal.

De son côté la législature a favorisé la Faculté de droit d'une allocation généreuse.

Avec l'appui du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir séculier, l'université Laval s'avancera rapidement et sûrement vers son but : le progrès des sciences et des lettres, et l'honneur de notre sainte religion.

Son Honneur le maire n'avait accepté qu'au dernier moment l'invitation de présider l'assemblée. Sollicité, à la fin, de dire un mot pour clore la séance, il voulut bien, quoique pris à l'improviste, se rendre au désir du recteur, des professeurs, et de l'assemblée.

Nous reproduisons ses paroles aussi fidèlement que possible. Sans être sûr de la forme, nous pouvons au moins garantir que nous n'altérons en rien sa pensée.

DISCOURS DE SON HONNEUR LE MAIRE RIVARD.

Monsieur le Recteur,

Messieurs les professeurs de l'Université,

Je vous remercie, au nom de cette noble assemblée et en mon nom, de nous avoir convié à cette fête académique. Elle a été grande et sera féconde en bons résultats.

Pour ne toucher qu'à un point qui m'est fourni par le discours de M. le docteur Rottot, je vous dirai franchement que, moi aussi, je voulais à Montréal une université indépendante. Il me sem-

blait qu'il vaut mieux avoir chez soi ce dont on a besoin, que d'aller l'emprunter de son voisin. Mais puisque, malgré tant d'années de travail et d'efforts, nous n'avons pu obtenir cette université indépendante, puisque le Saint-Siège nous a refusé la faveur que nous lui avons demandée, nous devons nous soumettre, accueillir de bonne grâce et soutenir de toutes nos forces la succursale qu'il nous accorde.

C'est notre devoir de chrétiens et de citoyens.

Heureusement, aucune institution ne mérite mieux ce bon accueil que la grande et glorieuse université Laval.

M. le Recteur et Messieurs, je vous renouvelle l'expression de notre reconnaissance.

Après ce discours, M. le recteur de l'Université, suivi des professeurs, s'approcha de Son Honneur le maire, pour lui offrir ses hommages et le remercier de ses bonnes paroles.

Et la séance fut levée.

Nous donnons ci-après la liste complète des professeurs des Facultés de droit et de médecine, ainsi que celle des élèves.

On remarquera, dans la Faculté de droit, que l'Hon. juge Monk est devenu professeur honoraire, et qu'il est remplacé comme professeur titulaire, à la chaire de droit commercial et maritime, par M. A. Lacoste, bâtonnier du barreau de Montréal.

Il est regrettable, sans doute, que le savant juge n'ait pu trouver le temps de faire son cours; mais, de l'aveu de tous, on ne pouvait lui donner un successeur plus digne que M. Lacoste.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE DROIT.

Côme-Séraphin Cherrier, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Conseil de la Reine et Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire; Professeur de Droit international; Doyen de la Faculté.

L'Hon. Pierre-J. O. Chauveau, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et ès Lettres, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie XI, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseil de la Reine, ancien ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, Shérif de Montréal; Professeur de Droit romain.

L'Hon. Thomas J. J. Loranger, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge en retraite de la Cour supérieure, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX ; Professeur de Droit administratif.

L'Hon. Joseph-A. Chapleau, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel.

L'Hon. Louis-A. Jetté, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour supérieure ; Professeur de Droit civil.

J.-Alphonse Ouimet, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Procédure civile ; Secrétaire de la Faculté.

A. Lacoste, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de droit commercial et maritime.

PROFESSEUR HONORAIRE.

L'Hon. Samuel C. Monk, Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Jean-Philippe Rottot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne ; Doyen de la Faculté.

Emmanuel P. Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société française d'Hygiène ; Professeur de Pathologie générale et de Physiologie ; Secrétaire de la Faculté.

Adolphe Lamarche, *Professeur titulaire* Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive.

Arthur G. A. Ricard, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale.

Adolphe Dagenais, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique de Tocologie.

J. Alfred Laramée, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique interne.

Alfred T. Brosseau, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe.

Charles M. Filiatrault, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale et de la Clinique des Maladies des vieillards.

Norbert Fafard, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;

Professeur de Clinique externe, et chargé du cours de Chimie.

Elzéar Berthelot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur d'Anatomie pratique.

Séverin Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur d'Hygiène.

Hughes E. Desrosiers, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur de Toxicologie.

Salluste Duval, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général
de Montréal, et chargé du cours de Botanique.

A. A. Foucher, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles,
ainsi que de la Clinique de ces maladies.

Azarie Brodeur, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;
Professeur d'Histologie normale et morbide, et de Médecine opératoire.

PROFESSEUR HONORAIRE.

Pierre Beaubien, Docteur en Médecine ; ancien président de
l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal.

ÉLÈVES A LA FACULTÉ DE DROIT

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Napoléon Belcourt, Montréal.	Eusébe Laliberté, Montréal.
Avila Bourbonnais, Saint-Clet.	Romulus Laurendeau, Saint-Gabriel de Brandon.
Ls. Nap. Champagne, Saint-Eustache.	Stanislas Leroux, Sainte-Monique.
Henri-Arthur Cholette, Montréal.	Eugène Marion, Saint - Jacques de l'Achigan.
Henry-Joseph Cloran, Montréal.	William Morgan, Montréal.
Ls. Arsène-H. Comeau, Rivière-David.	Pierre-Toussaint Poirier, Saint-Henri des Tanneries.
Raoul Dandurand, Montréal.	Auguste Quesnel, Arthabaskaville.
Pierre Drouin, Montréal.	Horace Saint-Louis, Montréal.
Amédée Dugas, Saint Jacques de l'Achigan.	
Daniel-J. Hennessey, Sherrington.	

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

François de Sales Bastien, Vaudreuil.	Valmore Lamarche, l'Assomption
Joseph Beaulne, Waterloo.	Joseph-Dominique Leduc, Saint-Pla- cide.
Emery Bertrand, Montréal.	A. Stephen Mackay, Papineauville
Achille Bissonnette, l'Acadie.	François-Raymond Marceau, Mont- réal.
Toussaint-Théophile Brosseau. Saint- Hubert.	

Louis-George-Auguste Cressé, les Trois-Rivières.	Philippe Martel, les Trois-Rivières.
Joseph-Stanislas Doucet, Somerset.	Pierre-Raymond Martineau, Saint-François, Rivière du Sud.
Joseph-Octave Drouin, Montréal.	Cornelius McCully, Beauharnois.
Joseph-Ulric Emard, Montréal.	William Polette, les Trois-Rivières.
George Fortin, Saint-Sébastien.	Joseph-M. Richard, Wotton.
Thomas Fortin, Montréal.	Joseph-Alfred Rinfret, Cap-Santé.
Ephraïm Gauthier, Saint-Jérôme.	Louis-J. B. Taché, Ottawa
Henri Gérin-Lajoie, Ottawa.	Louis-Edouard Turgeon, Montréal.
Ulric Lafontaine, Saint-Edouard.	

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

O. Boisvert, Saint-Gabriel de Brandon.	Henri-Adolphe Goyette, Beauharnois.
Achille Dorion, Montréal.	LS-Nap. Guindon, Saint-Polycarpe.
Alphonse Duchesneau, Saint-Vincent de Paul.	Alex. Lamirande, Sainte-Cunégonde.
	Joseph-Edouard Paradis, Montréal.

ÉLÈVES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Edmond-J. Bastien, Sainte-Rose.	Avila Lemire dit Marsolais, Montréal.
Samuel Brien, Saint-Martin.	L. E.-Napoléon Matte, Montréal.
Louis-P. Cadieux, Montréal.	Joseph-Théodore Péladeau, village Saint-Henri.
J. E.-Arthur Cormier, l'Assomption	Théodore Plamondon, Montréal.
Michel-F. Filiatrault, Sainte-Rose.	Régis Prud'homme, Montréal.
Jérôme-D. Gauthier, Saint-Martin.	Gustave-F. Tassé, Montréal.
Joseph-Oct. Goyette, Saint-Alexandre.	Albert Thibodeau, Montréal.
Edmond Grenier, Sainte-Rose.	Joseph Chaffers, Saint-Césaire.
Arthur Joyal, Montréal.	Aimé Gabourv, Saint-Martin.
Félix-Gust. Lafontaine, Saint-Edouard.	François-Xavier Gagnier, Sainte Martine.
Edouard Laforce, Saint-Aimé.	Gaspard Janson, Montréal.
Alphonse Larocque, Saint-Jean.	Joseph-Wlfrid Prévost, Montréal.
Arthime Leclair, Sainte-Thérèse.	
Joseph Leroux, Montréal.	

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

Pierre-Paul-Joseph Cuerrier, Saint-Zotique.	Antoine-M. Vanden Akker, Gand (Belgique)
	Isaïe-J. Cormier, l'Assomption.

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

Damase Carrières, Sherrington.	Alfred Savard, Saint-Eustache.
Gustave-P. V. Demers, Montréal.	Rodolphe Trauchemontagne, Montréal.
Jos.-Hubert-Benjamin Joannette, Saint-Martin.	

ÉLÈVES DE QUATRIÈME ANNÉE.

Arthur Cardinal, Saint-Constant.	J.-Chs-Ernest Lacaille, Montréal.
Flavien Dupont, les Trois-Rivières.	Ovila Mallette, Montréal.
	L'abbé T. A. CHANDONNET.

NOTRE ADHÉSION A L'ENCYCLIQUE

AETERNI PATRIS

Domine, ad quem ibimus? verba
vitae aeternae habes.

IOAN., VI, 69.

Nous nous sommes empressés, dès qu'elle nous est parvenue, de publier l'encyclique — *Aeterni Patris* — que le souverain Pontife heureusement régnant adressa, le 4 août dernier, à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique, sur la restauration de la philosophie chrétienne selon l'esprit de saint Thomas d'Aquin (*); et aujourd'hui, avec le même empressement, nous y joignons une autre lettre (**) également vénérable, et d'autant plus importante que le Saint-Père lui-même y résume les enseignements de la première, et pourvoit déjà à l'entière exécution de ses volontés.

Mais cette adhésion implicite n'est encore qu'une partie de notre devoir.

Il ne faut rien exagérer, sans doute; mais si des écrivains catholiques doivent se garder de dépasser les justes limites, ils doivent encore bien plus redouter, ce nous semble, cet orgueil, cette vaine et fausse sagesse, qui les fait hésiter et les arrête en-deça du point où les appelle une obéissance noble et généreuse.

Nous le savons, l'encyclique *Aeterni Patris* ne s'adresse pas directement aux simples fidèles; elle ne touche pas directement le dogme, ni même aucun point de la discipline proprement dite; le souverain Pontife n'y parle pas avec cette plénitude d'autorité qu'il possède et dont il use à son gré; mais, nous le savons aussi, pour avoir droit à l'obéissance, il n'est pas nécessaire que le souverain Pontife parle *ex cathedra*, qu'il définisse

(*) Voir la livraison de juillet et août, p. 551, et celle de septembre, p. 609.

(**) Voir p. 675.

avec la plénitude de son autorité une doctrine comme révélée ou au moins comme vraie; non, il suffit qu'il parle comme pasteur universel, et définisse autant qu'il le juge nécessaire, opportun, ou suffisant pour assurer le sort du dépôt de la foi, ou qu'il parle, selon l'expression du savant cardinal Franzelin, avec l'autorité de providence ou prévoyance universelle ecclésiastique (*auctoritas universalis providentiae ecclesiasticae*.)

Il y a donc une autre adhésion, un autre assentiment de l'intelligence, une autre soumission que celle de la foi *proprement et immédiatement divine*, appuyée sur l'autorité de Dieu révélateur (*propter auctoritatem Dei revelantis*), une autre adhésion que celle de la foi *médiatement divine*, appuyée sur l'autorité définissant avec infailibilité une doctrine comme vraie, sans pourtant la définir comme révélée (*propter auctoritatem infallibiliter definientis doctrinam ut veram, non tamen ut revelatam*): il y a l'adhésion religieuse, l'*assentiment religieux* (*assensus religiosus*), qui correspond à l'autorité de providence universelle ecclésiastique (*propter auctoritatem universalis providentiae ecclesiasticae*), assentiment qui ne se borne pas à l'extérieur, comme celui des jansénistes, ni même à la volonté, mais qui tient formellement à l'intelligence: *assensus intellectus* (*).

Or, pour appliquer cette théorie au fait, il est bien certain que Léon XIII, dans l'encyclique *Aeterni Patris*, parle comme pasteur universel de l'Eglise, à tous les évêques du monde catholique, pour le bien de tous les fidèles; qu'il y parle d'un objet tombant sous l'action du magistère perpétuel, magistère qu'il a soin de rappeler lui-même avant toutes choses. Il y traite spécialement de la marche à suivre dans les études philosophiques pour qu'elles répondent à ce qu'*exigent et le bien de la foi et la dignité des sciences humaines*. Et si le pape revient aujourd'hui sur ce point qu'il a touché auparavant, c'est qu'il y est amené par l'importance du sujet (*rei gravitate*), et par les circonstances présentes (*temporum conditio*).

Il n'y a donc pas à en douter, voilà un acte d'autorité souveraine, qu'il est facile, pour dire le moins possible, de rattacher à cette *providence universelle* (*universalis providentia*) que le souverain Pontife exerce sur toute l'Eglise.

Bien convaincus de cette vérité, nous, les directeurs et rédac-

(*) Franzelin: *Tractatus de divina traditione et scriptura*, Thes. XII.

teurs de la *Revue de Montréal*, humblement prosternés aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, qui a *les paroles de la vie éternelle*, unanimement et d'un commun accord, d'esprit et de cœur, en toute soumission, dans la plénitude de l'obéissance que nous lui devons ou qu'il exige et même simplement désire de notre part, adhérons explicitement et publiquement aux enseignements de l'encyclique *Aeterni Patris*, nous conformant à toutes ses dispositions, et promettons en toute sincérité, non seulement de nous inspirer nous-mêmes des saintes leçons qu'elle donne, mais encore, autant qu'il dépendra de nous, de les faire connaître et aimer des autres.

Sic nos Deus adiuvet!

(Signé) R. BELLEMARE.
N. BOURASSA:
L'abbé T. A. CHANDONNET.
C. S. CHERRIER.
GUST. DROLET.
J. O. GODIN.
W. MARCHAND.
L'abbé L. A. VALOIS.
L'abbé H. A. VERREAU.

LE DOLMEN DE GARDE-ÉPÉE *

(LÉGENDE)

Pour arrêter l'élan des légions romaines,
Des Gaulois sont venus mourir sur ce plateau ;
Et, vaincu mais gardant son glaive et son manteau,
Leur vieux chef s'est couché sous ces pierres hautaines.

Depuis lors, dominant les verdoyantes plaines
Qui déroulent au loin un magique tableau,
Le sol qui porte encor l'héroïque tombeau
A conservé l'aspect des époques lointaines.

Des chênes et des pins, de vieillesse accablés,
Laisent pendre bien bas leurs rameaux ébranlés,
Ainsi qu'au jour maudit de la sombre épopée ;

Le temps n'a pas détruit l'âpreté des douleurs ;
La ronce pour toujours a remplacé les fleurs,
Et la charrue hésite où travailla l'épée...

EUTROPE LAMBERT.

Jarnac (Charente), France.

* Voici un petit poème—joli sonnet—adressé directement à la *Revue de Montréal*, de même que celui de M. Mallefille, qui ouvre notre cahier. L'auteur a même eu la complaisance d'accompagner son envoi d'une aimable lettre, que nous publions ici,—sans y être autorisé cependant,—non pas à cause des éloges trop flatteurs qu'il y fait de notre humble *Revue*, mais à cause des précieux détails qu'elle contient.

« A Monsieur le Directeur de la « *Revue de Montréal*. »

« Jarnac (Charente), le 26 nov. 1879.

« Monsieur,

« Je lis votre excellente *Revue* avec d'autant plus de plaisir qu'elle est rédigée avec un remarquable talent, et que je considère depuis longtemps le Canada comme une autre patrie française, me rappelant que mes ancêtres ont combattu pour ce beau pays avec le grand Montcalm.

« Il me serait donc infiniment agréable d'avoir, comme poète et comme français, droit de cité dans votre admirable recueil, et de rétablir ainsi les liens qui unissaient jadis ma famille à la Nouvelle-France.

« Je vous envoie quelques poésies et un sonnet absolument inédit. *Le dolmen de Garde-Épée* n'est point une fiction poétique ; il existe réellement, sur le territoire de la commune de Saint-Brice, résidence ordinaire de monsieur le général Brémond d'Ars, sénateur de la Charente.

« Votre dévoué compatriote,

« EUTROPE LAMBERT. »

BIBLIOGRAPHIE

STANISLAS DE KOSTKA, par l'abbé H. A. VERREAU. Montréal, aux bureaux de la *Revue de Montréal*, 1879. Prix : 25 cts.

Voilà un beau drame,—58 pages in-16,—divisé en trois parties, dont chacune renferme quatre ou cinq dialogues. Les personnages, au nombre de six, ne sont autres que ceux de l'histoire même, savoir : *Stanislas de Kostka* ; *Paul*, son frère ; *Bilinski*, gouverneur des deux jeunes seigneurs ; *Auguste*, ami de *Stanislas* ; le *Père Magius*, provincial des PP. jésuites ; *Boleslas*, domestique.

Dès le début la droiture, le généreux attachement d'*Auguste*, font contraste avec l'esprit mondain et dominateur de *Paul*, et l'hypocrite méchanceté de *Bilinski*. Au quatrième dialogue, apparaît et commence à dominer l'angélique figure de *Stanislas*.

La vocation du pieux jeune homme se déclare, mais les obstacles semblent se multiplier autour de lui. *Paul* et *Bilinski* vont en appeler au monde, aux flatteries, à l'intimidation, aux violences, contre les bassesses et la folie de *Stanislas* ; mais tout se brise devant sa fermeté généreuse. Le ciel a parlé : « *Stanislas*, c'est dans la compagnie de *Jésus* que vous trouverez votre repos, » et *Stanislas* obéit. Il sort de *Vienne*, échappe miraculeusement aux recherches de son frère, et pendant qu'il continue sa route, le *Père Magius*, en présence de *Paul* vaincu et converti, fait entendre ces accents prophétiques :

« *Oui... Laissez-le poursuivre sa course, il faut qu'il se rende dans la ville sainte. Jusqu'à présent, Stanislas, fleur cachée au milieu des herbes de la prairie, nous dérobaient l'éclat de ses vertus ; voici qu'il va attirer tous les regards, exciter l'admiration de l'univers. Mais qu'il se hâte ; car Dieu ne peut le laisser longtemps à la terre, de peur que le souffle de l'iniquité n'altère la céleste beauté de son âme. C'est un enfant, mais il a déjà fourni une longue carrière. Tandis que le silence pèsera sur nos tombes, la sienne resplendira de gloire ; l'Eglise chantera ses louanges.* »

«Un jour, il sera invoqué jusque dans les régions que la civilisation n'a pas encore visitées. Stanislas n'est déjà plus le pèlerin qui s'en va, humble et pauvre, chercher cette terre lointaine du repos, que Dieu lui a montrée : il est l'ange tutélaire, le puissant protecteur de sa patrie. Du haut du ciel, il frappe de terreur et disperse les cruels enfants de Mahomet, qui se croient déjà maîtres de la Pologne... Mais... O mon Dieu ! Infortunée Pologne ! cette fois, qui donc pourra la délivrer ? Trois aigles avides l'ont déchirée, et en retiennent les sanglants lambeaux dans leurs serres puissantes ! Qui pourra guérir ses plaies, lui rendre sa liberté et la foi de ses pères ? Je cherche dans la suite des siècles... Personne... Rois, guerriers, sages, elle a tout perdu, tout lui manque. Ah ! Voici cet enfant béni ! Il lutte contre l'aigle du nord et contre l'aigle du midi... Il les terrasse : la Pologne revit dans toute la splendeur de son courage et de sa foi.

«Gloire à vous, o mon Dieu ! qui avez choisi ce qu'il y a de plus faible et de plus petit en apparence, pour opérer les merveilles de votre miséricorde.

«Gloire à vous ! »

Voici le temps des fêtes littéraires dans les collèges, les académies, les écoles ; il faut des drames moraux et religieux, des drames où la vertu et la piété jouent le rôle qui leur convient, et sortent victorieuses et triomphantes de l'intrigue.

C'est ce qu'on trouve heureusement dans *Stanislas de Kostka*.

Nous l'offrons donc avec confiance aux directeurs de la jeunesse.

MARTURA. *ou un mariage civil*, par THÉODORE VIBERT. — Paris, Auguste Ghio, éditeur.

Soixante-dix pages seulement, mais bien remplies. Une idée chrétienne éloquemment défendue. Une grande question sociale magistralement posée et résolue en beaux vers, rudes quelquefois, mais mâles et bien frappés. M. Vibert est un militant ; il se passionne pour toutes les grandes et belles causes, — surtout pour celles qui touchent aux assises religieuses et sociales, — et armé du beau talent dont il a déjà fait preuve dans tant d'œuvres aussi remarquables par la forme que par le fond, il combat les bons combats, sans se faire le champion d'aucune école ni d'aucun parti. M. Vibert est connu au Canada, et ses ouvrages y sont aimés. Salut et succès à son nouveau poème !

LES OISEAUX DE NEIGE, — SONNETS, — par L. H. FRÉCHETTE. Québec, C. Darveau, imprimeur. 1879.

Il n'y a rien dans la poésie de plus beau ni de plus grand que le sonnet, quand il est bien exécuté dans toutes ses parties.

SCOPPA.

Cela est vrai, si vrai que Boileau a pu dire, avec une pointe d'exagération si l'on veut :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

et qu'il en trouvait à peine deux ou trois de tels, entre mille.

Le dix-huitième siècle n'a rien produit de remarquable en ce genre, si même il osa quelque chose.

Mais voici que le sonnet est remis à la mode, et qu'on y réussit. Boileau ne dirait plus aujourd'hui :

Mais en vain mille auteurs y pensent arriver ;
Et cet heureux phénix est encore à trouver.

Or, en fait de sonnets, M. L. H. Fréchette est un maître. Nombre, cadence, richesse de rimes, rien ne manque à ces petits poèmes, qu'il a poétiquement nommés *Oiseaux de neige*.

Le recueil que nous avons sous les yeux offre plusieurs titres principaux : *l'Année canadienne* (à mon père) ; — *Paysages* (à Son Excellence Luc Letellier de Saint-Just) ; — *Amitiés* ; — *Intimités* ; en tout, avec prologue et épilogue, cinquante-deux sonnets, dont pas un n'est faible et le grand nombre parfaits.

La Revue de Montréal en a déjà publié quelques-uns, dont elle a eu la primeur ; nous n'en citerons aujourd'hui que deux ou trois pour donner une idée juste de la manière de l'auteur.

Rien de plus grave à la fois et de plus gracieux que ce prologue :

LES OISEAUX DE NEIGE

Quand le rude Equinoxe, avec son froid cortège,
Quitte nos horizons moins inhospitaliers,
Sur nos champs de frimas s'abattent par milliers
Ces visiteurs ailés qu'on nomme oiseaux de neige.

Des graines nul! part! nul feuillage aux halliers!
Contre la giboulée et nos vents de Norvège,
Seul le regard d'en haut les abrite, et protège
Ces courriers du soleil en butte aux oiseliens.

Chers petits voyageurs, sous le givre et la grêle,
 Vous voltigez gaiement, et l'on voit sur votre aile
 Luire un premier rayon du printemps attardé.

Allez, tourbillonnez autour des avalanches ;
 Sans peur, aux flocons blancs mêlez vos plumes blanches :
 Le faible que Dieu garde est toujours bien gardé !

Lisez *le cap Eternité*, p. 41 : c'est grand, hardi comme le colosse lui même ; c'est, comme son aspect, majestueux et saisissant :

C'est un bloc écrasant dont la crête surplombe
 Au-dessus des flots noirs, et dont le front puissant
 Domine le brouillard, et défie en passant
 L'aile de la tempête ou le choc de la trombe.

Enorme pan de roc, colosse menaçant
 Dont le flanc narguerait le boulet et la bombe,
 Qui monte d'un seul jet dans la nue, et retombe
 Dans le gouffre insondable où sa base descend !

Quel caprice a dressé cette sombre muraille ?
 Caprice ! qui le sait ? Hardi celui qui raille
 Ces aveugles efforts de la fécondité

Cette masse nourrit mille plantes vivaces ;
 L'hirondelle des monts niche dans ses crevasses ;
 Et ce monstre farouche a sa paternité !

Quelle fraîcheur, quelle délicatesse dans le suivant, à *M. de Berhuc-Perussis*, poète provençal :

Poète, hier encore, en humant quelques verres
 De votre fin muscat de Provence, — frileux,
 Je me pris à rêver aux climats fabuleux
 De votre beau Midi, doux pays des trouvères.

Souffles tièdes berçant de frais papillons bleus,
 Ciel d'azur, rayons d'or, roses et primevères !...
 Désespérant contraste avec les froids sévères
 De nos zones qu'attriste un soleil nébuleux !

De vie et de parfums brises exubérantes !
 Aux chansons des oiseaux forêts toujours vibrantes !
 Langue au rythme sonore et plein de nonchaloir !

Ces horizons vermeils ! cet hiver chimérique ! —
 Dites, n'est-ce pas là quelque monde féérique
 Où pour être poète on n'a qu'à le vouloir ?

Le premier chant des *Intimités* est consacré à LUI. Ici le père inspire le poète :

Il a bientôt deux ans. Parfois, quand je le gronde,
Il baisse ses grands yeux qu'une larme a ternis ;
Et puis, avec des airs de douceur infinis,
Il relève vers moi sa belle tête blonde.

Et tout à coup, — l'enfance a ces retours bénis, —
D'un sourire joyeux sa figure s'inonde ;
Il jase en éclatant de rire, et sa faconde
Semble un gazouillement d'oiseaux au bord des nids.

Alors au fond de moi quelque chose remue ;
De tendresses sans nom ma pauvre âme est émue ;
Sous mes cils, à mon tour, je sens des pleurs venir...

Soyez aimé, mon Dieu, vous dont l'omnipotence
A créé la famille, et, pour nous rajeunir,
Nous donne les enfants, ces fleurs de l'existence !

Personne ne s'étonnera maintenant des éloges qu'on a prodigués en France à l'auteur des *Oiseaux de neige*.

Nous ne citerons que les témoignages les plus récents.

L'Union de l'Eure, 9 novembre 1879, s'exprime ainsi :

« Ce gracieux poète canadien est décidément acclimaté en Europe ; il y a bien longtemps que pour la première fois nous avons dit tout le bien que nous pensons de Fréchette : son nouveau recueil ne fait que confirmer nos appréciations antérieures. C'est assurément de notre époque un des écrivains qui manient le mieux la langue française.

« Si les *Oiseaux de neige* n'ont pas la grandeur sauvage que nous avons tant admirée dans *La dernière Iroquoise* et dans les *Satires canadiennes*, nous y avons retrouvé toute la grâce, toute la tendresse, toute la perfection de style de l'auteur de *Péle-mêle*.

« Son vers est doux et harmonieux, et nous sommes convaincu que les chants de ses *Oiseaux* séduiront en France plus d'une âme sensible qui leur donneront, à leur foyer, un nid bien chaud et bien capitonné pendant l'époque où les frimas canadiens les chassent du sol natal. »

D'autres critiques ont résumé leur jugement en deux mots :

« Un écrin de bijoux, » dit le *Parnasse* de Paris, du 15 août ;

« Charmants et délicats sonnets, ciselés avec un soin exquis, » dit la *Revue Française*, d'Agen.

Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ?

L'abbé T. A. CHANDONNET.

PALMES UNIVERSITAIRES

Jeudi, le 13 novembre dernier, M. le recteur de l'université Laval, entouré d'un bon nombre de professeurs et d'amis, présentait à M. l'abbé Verreau le diplôme de docteur ès lettres.

Presque le même jour, le 10 novembre, comme on le voit par le *Journal général de l'Instruction publique* de France, M. l'abbé Verreau ainsi que M. l'abbé Provancher étaient nommés officiers d'Académie.

La *Revue de Montréal*, qui ne peut méconnaître le mérite des deux nouveaux titulaires, est d'autant plus heureuse de joindre sa voix à celle de toute la presse du pays, qu'elle se sent plus redevable à M. l'abbé Verreau, et que l'honneur dont il est l'objet rejaillit un peu sur elle.

L'abbé Verreau partage les deux titres qui viennent de lui être conférés avec plusieurs personnages distingués : le doctorat ès lettres avec l'Hon. P. J. O. Chauveau, l'abbé Raymond Casgrain, l'abbé Bernard O'Reilly, et S. E. lord Dufferin, ex-gouverneur général du Canada (*); le titre d'officier d'Académie avec M. U. E. Archambault, principal de l'Académie commerciale catholique.

On sait que le titre d'*officier d'Académie* est le premier degré d'un ordre de distinctions honorifiques qui remonte à 1808, et qui a pour objet de reconnaître les services rendus à l'Instruction publique, aux sciences, aux lettres, aux arts, en France ou à l'étranger. Le second degré, plus élevé que le premier, est celui d'*officier de l'Instruction publique*, titre conféré à M. J. B. Meilleur, à l'Hon. P. J. O. Chauveau, et à l'Hon. Gédéon Ouimet.

Pour le premier degré, la décoration est, grande tenue : palmes d'argent attachées à un ruban violet moiré, petite tenue : simple ruban ; pour le second degré, grande tenue : palmes d'or, petite tenue : rosette.

Ces signes honorifiques ont été conférés à des ministres, des sénateurs, des évêques, etc., et l'auteur de *l'Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France*, F. F. Steemachers, dit : « Les palmes universitaires jouissent d'une telle faveur en ce moment que l'armée elle-même, si largement représentée dans la répartition de la Légion d'honneur, brigue aujourd'hui la distinction académique. »

(*) Deux noms illustres ont déjà disparu de la liste des docteurs ès lettres de l'université Laval : l'abbé J. B. A. Ferland, et S. E. Mgr Conroy, délégué apostolique.

QUESTIONS ET REPONSES

A l'exemple de quelques revues européennes, nous réserverons, chaque mois, à la fin de la livraison, quelque espace — autant qu'il sera nécessaire — pour y insérer certaines questions se rapportant aux matières de notre programme : lettres, histoire, sciences, philosophie, théologie, droit, etc., etc.,

Nous invitons nos lecteurs, et en particulier les étudiants, non seulement à nous fournir les questions qu'ils croiront intéressantes, ou qu'ils auraient discutées entre eux, mais encore à nous envoyer la solution de celles qui auront été posées.

QUESTIONS

1^o Quelle est la meilleure définition du droit de propriété ? Peut-on accepter, par exemple, celle que donne le code civil, savoir : *Le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ?*

2^o Qu'est-ce que la vie ?

Peut-on la définir avec Stahl : *la conservation du corps dans son mélange corruptible, sans corruption actuelle ?*

Avec Bichat : *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort ?*

Avec Richerand : *un ensemble de phénomènes qui, dans les corps organiques, se succèdent dans un espace déterminé ?*

3^o Pourquoi le suicide est-il essentiellement mauvais ?

4^o Quelles sont les causes qui ont retardé jusqu'en 1632 la restitution du Canada à la France ?

5^o Quelle est la valeur scientifique de l'ouvrage de Cornut sur les plantes du Canada ?